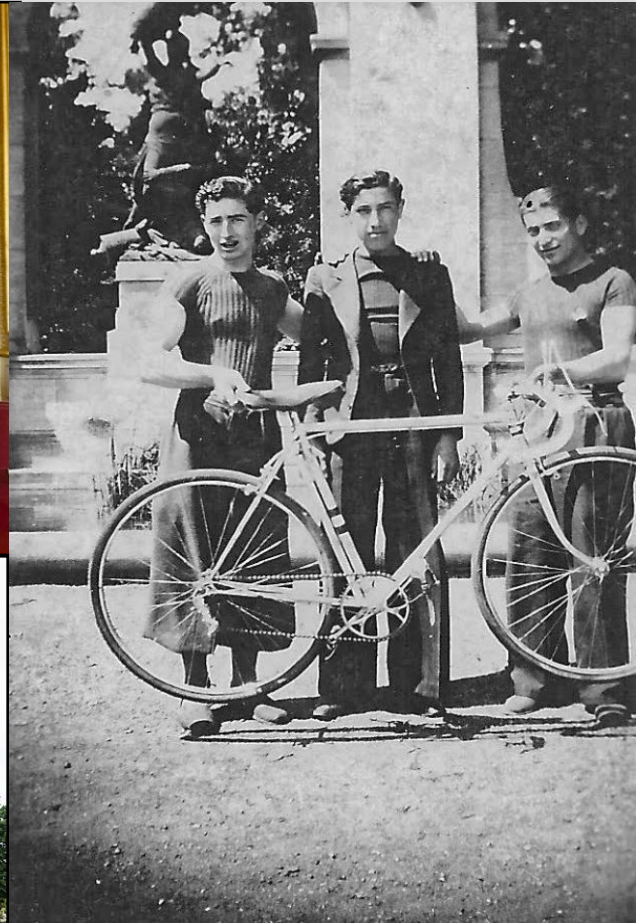


# Association

des Lycées Marceau  
et Hélène Boucher  
de Chartres



## Le Lycée hier et aujourd'hui

Hommage à  
Alain SANZ

Les journées  
citoyennes

Dossier  
Cornelio Vanoni

Au lycée





# Sommaire du Bulletin

<b>Editorial de M-F. Soulier</b> .....	<b>3</b>
<b>Carnet</b> .....	<b>4</b>
<b>Hommage à Alain SANZ</b> .....	<b>5</b>
<b>Les Journées citoyennes</b>	
- 5 Mai 2023.....	<b>6</b>
- 8 Avril 2024.....	<b>7</b>
<b>Dossier : Corneille VANONI par Marie-Thérèse GRANGÉ</b>	
- Les années Trente à Chartres .....	<b>9</b>
- De l'invasion à l'occupation allemande en Eure-et-Loir.....	<b>14</b>
- De 1940 à 1942 à Chartres sous la botte nazie .....	<b>16</b>
- Déporté NN pour être jugé par le Tribunal du peuple .....	<b>24</b>
- Histoire - Reconnaissance - Mémoire. ....	<b>33</b>
<b>Au lycée</b>	
- Nos Elèves s'illustrent. ....	<b>35</b>
- Activités au Lycée. ....	<b>40</b>
<b>Contacts et Adhésions</b> .....	<b>48</b>

*\* Photographie n°2 page de couverture : Devant le monument aux Morts 1870-1871 d'Eure-et-Loir; place Châtelet à Chartres, Cornelio Vanoni présente un vélo de course à deux jeunes gens de son âge, amis ou clients. Photo vers 1935-1937 quand il est mécanicien chez Fourreau ? © collection Steven Fialkowski, avec nos remerciements.*



# Editorial de M.F. Soulier

## Olympisme et citoyenneté

### *Mens sana in corpore sano*

Telle est la devise du Lycée Marceau, hier et aujourd'hui

De Géo Lefèvre, créateur du Tour de France à Alix Ruello, porteuse remplaçante de la flamme olympique, le 7 juillet 2024, les élèves de Marceau pratiquent le sport aussi bien que la rhétorique ou les mathématiques.

Le 7 décembre 2023, l'Université Chartraine du Temps Libre a invité Claudie Haigneré, première astronaute féminine française. Notre association a obtenu 10 places pour les élèves de CPGE qui ont pu ainsi voyager dans l'espace, le temps d'une conférence. Ce voyage a pu susciter des vocations.

Sur le boulevard Chasles, les photos du Subaqua club auquel participent les élèves de Benjamin Eme-riaud nous immergent de façon multisports dans les profondeurs marines.

**La culture citoyenne** a animé les lycéens. Notre association, fidèle à sa Journée citoyenne à Paris, a organisé la visite de l'Assemblée nationale le 5 mai 2023 et celle du Sénat le 8 Avril 2024. Nous avons été accueillis par les élus de notre circonscription : Guillaume Kasbarian à l'Assemblée nationale, Daniel Guéret au Sénat. Grâce à eux nous avons eu des visites personnalisées et passionnantes.

**Le devoir de Mémoire** est quotidiennement ravivé par les écrits remarquables de notre responsable du site internet Marie-Thérèse Grangé, Provisseur honoraire, historienne à ses heures. Dans son grand œuvre l'Album du Souvenir, elle présente les biographies des victimes des deux guerres mondiales dont les noms sont gravés sur notre Monument aux Morts. Dans ce Bulletin elle présente Cornelio Vanoni, ancien élève de l'Ecole Primaire Supérieure annexée au Lycée Marceau. Ce fils d'émigré, ouvrier et résistant est Mort pour la France ; déporté en Allemagne, il est décédé vraisemblablement le 10 septembre 1943. Prochainement, son ouvrage « L'histoire de la famille Lévy de Chartres » va paraître publié par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir ; elle relate la déportation des quatre enfants Lévy, lycéennes, lycéens à Marceau.

Les élèves d'aujourd'hui perpétuent cette mémoire en participant au Concours National de la Résistance et de la Déportation. Cette année 2024, Cécile Ménounga et Margaux Fontaine se sont classées premières au palmarès.

**Notre Association participe activement à la vie du Lycée** en aidant Manioc's dans ses projets pour le Bénin, en s'associant aux hommages tel celui du 29 mai 2024 rendu à Alain Sanz, Provisseur ( 2003-2013), mélomane et passionné de sport. En cette fin d'année scolaire, nous avons salué le départ à la retraite de son successeur Yann Massina ; grâce à lui nous avons baptisé l'amphithéâtre Albert Lautmann .

Nous applaudissons aux succès des lycéens d'aujourd'hui, notamment : Sarah Dialo reçue à Sciences politiques, Sirine Bekhti, notre secrétaire, admise en classe préparatoire BL, Mathis Breton, mention Très Bien au bac avec Félicitations du Jury, admis en classe préparatoire Commerce à Louis le Grand .

*La flamme de Marceau brûle toujours  
Venez nous rejoindre pour qu'elle continue à éclairer tous les projets*

**Marie-Françoise SOULIER**  
*Présidente de l'association*



# Carnet

## Nos joies :

Les lauréates du Concours National de la Résistance et de la Déportation 2024. :

**Cécile Ménouga et Margaux Fontaine**, élèves de Terminale à Marceau sont classées premières au palmarès. Elles reçoivent leurs prix des mains de Monsieur Hervé Jonathan, Préfet d'Eure-et-Loir. La photo est prise dans les salons de la Préfecture le 29 mai 2024. Déléguées de classe, elles avaient participé à la Journée citoyenne du 5 mai 2023, avec visite de l'Assemblée nationale et du Panthéon.

Madame Marie-Anne Guez a assuré leur préparation au Concours.



*Cécile Ménouga et Margaux Fontaine aux côtés du préfet Hervé Jonathan*

## Des naissances réjouissent nos familles amies :

Un petit-fils est né chez Marie-Anne et David Guez, en janvier 2023

Une petite Anna, née en juin 2024, ravit ses grands-parents Jacques et Marie-Ange Ettori

## Nos peines :

Alain SANZ, Proviseur à Marceau de 2003 à 2013, nous a brutalement quittés le 11 janvier 2023. Pendant 10 ans il a été l'âme de Marceau.

Marie-Thérèse BOURREE, professeur d'histoire pendant de nombreuses années à Marceau, s'est éteinte en avril 2023. Solide Bretonne, elle organisait beaucoup de sorties « sportives » avec les élèves, avec train et marche à pied.

Pierre CHARPIN, professeur de Français, aimé et reconnu de tous, il est la figure emblématique de Mai 1968. Il a connu l'occupation du Lycée, avec surveillance la nuit des élèves internes, menacés par le Groupe Occident. Il a participé aux groupes de réflexion enseignants-élèves : remplacer la notation chiffrée par des lettres, prévoir une crèche au lycée pour les enfants d'enseignants et les enfants d'élèves... Après une longue maladie, il s'en est allé le 31 mai 2023, à l'âge de 90 ans.

Pierre COUSI, avocat honoraire, ancien Trésorier de l'Association, nous a quittés à l'âge de 96 ans, en août 2023.

William FRIGO, professeur de sciences économiques et sociales accidentellement décédé en montagne le 14 Juillet 2024.

*Ce carnet ne peut relater que les informations communiquées à l'Association. Nous nous excusons pour les oublis qu'il pourrait y avoir.*

**Marie-Françoise SOULIER**



# Homage à Alain SANZ

Le 29 Mai 2024

Il est dans le Lycée un petit jardin secret, niché à mi-pente, au creux des 3 chapelles. Bambous et nénuphars lui confèrent la sagesse méditative du zen. Il est le vestibule philosophique de la salle de musculation, super bien équipée, Hand et Sports-études obligent.

En cet endroit magique, Alain Sanz, Proviseur à Marceau de 2003 à 2013, aimait venir s'entraîner avec les élèves. Pour ce mélomane averti, la séance de musculation se déroulait au son de la musique du divin Mozart.

Un matin de janvier 2023, il s'en est allé, victime d'un malaise fatal au bord de la piscine. Il nous a quittés comme il a vécu, en pleine action.

Le 29 mai 2024, à l'initiative de Benjamin Emeriaud, professeur d'éducation physique, un bel hommage lui a été rendu. La plaque « Salle de musculation Alain SANZ, Proviseur à Marceau (2003-2013) » a été dévoilée par son neveu. Au violoncelle, deux élèves du Conservatoire de Musique ont interprété Mozart.

Le calme, la solennité de l'événement, la beauté méditative du lieu nous faisaient revivre les moments merveilleux passés avec un Proviseur toujours attentif aux demandes et aux projets.

Le 6 mars 2006, il nous encourageait pour le voyage à Auschwitz « Sur les pas de Eva Hellmann ». En effet, grâce au Mémorial de la Shoah, nous avons pu effectuer gratuitement le déplacement en avion, depuis Tours, accompagnés par des rescapés du camp.

Parler sport, musique, histoire était avec lui un sincère et profond enrichissement.

Son humanisme, son sourire nous accompagnent toujours.

**Marie-Françoise SOULIER**



*Plaque Alain SANZ de la salle de musculation du lycée Marceau*



*Laurence Dey, vice-présidente de l'association, dans le jardin japonais*

# Les journées citoyennes

5 Mai 2023

Au matin du **5 mai 2023**, nous, les élèves, nous sommes rendus à Paris dans le cadre de la journée citoyenne. Cette sortie, encadrée par le comité des anciens élèves ainsi que par Mme Soulier, visait les délégués de Première et Terminale du lycée Marceau. Nous nous sommes d'abord rendus à l'Assemblée Nationale. Au programme : visite de l'**hémicycle**, découverte du périmètre sacré et observation de la somptueuse bibliothèque. Pour clôturer cette visite riche en informations, nous avons pu rencontrer le député eurélien **Guillaume Kasbarian** et échanger avec lui.



Cette discussion nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement de l'Assemblée tout en ayant l'opportunité de rencontrer le représentant de notre circonscription. Cette matinée close, nous avons pu nous rendre à notre seconde destination : **le Panthéon**. Au sein de celui-ci, nous avons été laissés en autonomie afin de visiter sa vaste crypte. Nous avons ainsi découvert le tombeau de grandes femmes et de grands hommes tout en en apprenant plus sur leurs vies respectives. Mme Soulier n'a cessé de nous partager ses anecdotes, rendant cette visite mémorable. Tous les élèves sont repartis de cette journée citoyenne le sourire aux lèvres et reconnaissants envers le temps et les connaissances investis par Mme Soulier.

**Margaux FONTAINE**



# Les journées citoyennes

8 Avril 2024

Le **8 avril 2024** restera une date mémorable pour les élèves de terminale du Lycée Marceau de Chartres. En effet, dans le cadre d'une journée citoyenne organisée par l'**association des anciens élèves des lycées Marceau et Hélène Boucher de Chartres**, les délégués de terminale, les membres de la Maison des Lycéens ainsi que les candidats à Sciences Po ont eu l'opportunité de visiter plusieurs monuments emblématiques de Paris.

Ils étaient encadrés par Laurence Dey, Vincent Pellé, leurs professeurs de Français et d'Histoire-Géographie, le Conseiller Principal d'Education Christophe Guinebert, Formateur Laïcité et valeurs de la République. L'Association était représentée par Marie-Françoise Soulier, Présidente, Nicole Picard, Trésorière et 2 élèves de Terminale membre de l'association Sirine Bekhti, Secrétaire de l'Association et Mathis Breton, Président de la MDL.

Parmi ces visites, celle du **Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)** a particulièrement marqué les esprits. À leur arrivée au **Palais d'Iéna**, siège du CESE, les élèves ont été accueillis par **Bertrand Cluzel**, membre éminent de cette institution. Monsieur Cluzel a pris le temps d'expliquer le rôle et le fonctionnement de cette assemblée consultative unique en son genre, souvent qualifiée de "troisième chambre" de la République française.



Le **Conseil Économique, Social et Environnemental** a pour mission de conseiller le gouvernement et le Parlement sur les projets de loi, et les décrets. Il est composé de représentants des organisations professionnelles, syndicales, et associatives. Les élèves ont ainsi pu comprendre comment cette institution participe à l'élaboration des politiques publiques, en tenant compte des avis et des préoccupations de la société civile.



Après la découverte architecturale du Palais d'Iéna, construit par **Auguste Perret en 1939**, le groupe a pu découvrir l'**Hémicycle** où s'est déroulé un échange de question réponse avec Bertrand Cluzel permettant aux élèves de mieux comprendre le fonctionnement concret du CESE.

Cette visite au CESE a pu renforcer leur motivation à poursuivre des études supérieures, notamment dans des filières telles que Sciences Po, où la compréhension des institutions et des enjeux sociaux est primordiale.

Les élèves de terminales du lycée Marceau ont ensuite pu découvrir **les Invalides**, monuments emblématiques de Paris. Ce site historique, connu pour abriter **le tombeau de Napoléon Bonaparte**, est un lieu chargé d'histoire et de mémoire nationale.

En autonomie les élèves ont pu déambuler et découvrir la grandeur de l'**Hôtel des Invalides** construit au **XVIIe siècle** sous le règne de **Louis XIV** afin d'héberger les soldats blessés et invalides de son armée.

L'un des moments forts de la visite a été la découverte du **tombeau de Napoléon Bonaparte**, situé sous le dôme doré des Invalides. Les élèves ont été impressionnés par la grandeur et la majesté du monument, symbole de l'hommage rendu par la France à l'un de ses plus célèbres dirigeants.

Au-delà du tombeau de Napoléon, les élèves ont également eu la chance de visiter d'autres lieux de sépulture importants au sein des Invalides. Ils ont pu observer **le mausolée de Vauban**, célèbre ingénieur militaire et architecte des fortifications de Louis XIV ainsi que les tombeaux **des illustres maréchaux Foch et Lyautey**.

Le maréchal Ferdinand Foch, commandant suprême des forces alliées durant la Première Guerre mondiale, et le maréchal Hubert Lyautey, célèbre pour ses exploits en Afrique du Nord, ont tous deux joué des rôles déterminants dans l'histoire militaire de la France.

Cette visite a représenté une véritable leçon d'histoire vivante, leur permettant de toucher du doigt le passé tout en réfléchissant à son influence sur le présent. En leur offrant une plongée immersive dans l'histoire de France, cette sortie a su allier plaisir et apprentissage, démontrant une fois de plus l'importance des sorties éducatives dans le parcours scolaire des élèves.

**Sirine BEKHTI**

Accompagnés par d'anciens élèves du lycée, et de la dynamique Marie-Françoise Soulier, présidente de l'association, les élèves ont eu plaisir à échanger avec le **Sénateur Daniel GUERET**.

La visite a commencé par une visite guidée du **Sénat**. Les pouvoirs, la forme et le nom de la seconde chambre du Parlement ont ainsi varié selon les époques : Conseil des anciens, Sénat conservateur, Chambre des Pairs, Conseil de la République...

En **1958**, la Constitution de la Vème République nomme sa seconde chambre "Sénat" et lui confère de larges pouvoirs législatifs, de contrôle ainsi qu'un rôle de représentation des collectivités territoriales. Par la découverte de peintures et tapisseries dans des salles chargées d'histoire, c'est avec émotion que les élèves ont découvert l'influence de Marie de Médicis, pour qui le Sénat a été construit à partir de 1615. Le trône de Napoléon Ier, les meubles et œuvres sont autant d'objets inestimables que les visiteurs aguerris ont touché de leurs yeux. La visite s'est close par un passage à la buvette, après un échange constructif avec le Sénateur d'Eure et Loir dans l'historique hémicycle du Sénat.

**Mathis BRETON**



# Dossier

## Cornelio dit Corneille Vanoni

### (Daverio/Italie 1920-Wolfenbüttel/Allemagne 1943)

Double peine nazie pour le jeune émigré venu d'Italie, ouvrier et résistant en France

*Marie-Thérèse Grangé, ancienne élève des lycées Hélène-Boucher et Marceau de Chartres, a déjà réalisé en 2019 une première biographie de Cornelio Vanoni pour le site internet du Maitron, puis en 2024 une seconde version, plus documentée pour le site de notre association, dont ce travail est extrait.*

## Les années Trente à Chartres :

### **L'installation de la famille Vanoni à Chartres en 1930**

Fils unique de Agostino Vanoni (Daverio/Lombardie, Italie 1886-Chartres 1942), maçon, et de Adalgisa Anna Lozza (Mornago/Lombardie, Italie 1891-Chartres 1979), SP, originaires de la province de Varèse, au sud-ouest du lac Majeur et au nord-ouest de Milan, capitale de la Lombardie, Cornelio Vanoni est né le 11 décembre 1920 à Daverio (Italie) comme son père. Cette famille italienne apparaît à Chartres en 1930. Outre l'italien, langue officielle qui s'est imposée au terme de l'unification de l'Italie (1859-1871), elle pratique dans sa région d'origine un dialecte, le lombard, associé à une connaissance du français, la langue ultramontaine, que les troupes de Bonaparte et de Napoléon III ont vulgarisé lors des campagnes d'Italie, qui ont chassé les Autrichiens de Lombardie.

Après la Première Guerre mondiale, l'essor économique de la France lié à sa reconstruction favorise l'immigration en suscitant un afflux d'étrangers et, plus particulièrement dans le secteur du bâtiment, une main-d'œuvre italienne réputée pour sa compétence, plutôt originaire du nord de la péninsule. Population moins favorisée par son économie locale, le régime mussolinien fasciste, installé en 1922, commence à l'inquiéter et à faire naître une opposition communiste, qui craint la répression. L'entrée en France va de pair avec la mise en place progressive d'un contrôle

administratif doublé d'une surveillance policière des étrangers, au moyen du système de la **carte d'identité des étrangers**<sup>1</sup> avec photographie, créée par décret du 4 avril 1917. Elle est établie **dans le premier lieu où le travailleur prend ou trouve un emploi**. Elle va faciliter tout changement dans la politique exercée à l'encontre des émigrés par la III<sup>e</sup> République, soucieuse d'assurer à la fois le contrôle des populations et la protection de ses travailleurs nationaux. Les étrangers sont recensés chaque fin d'année dans chaque commune, données transmises à la préfecture dès les premiers jours de l'année suivante<sup>2</sup>. La liste des étrangers résidant à Chartres au 31 décembre 1929 montre que, sur 170 étrangers, dont 18 enfants, on compte **59 Italiens**, dont 10 enfants, soit 34,70 % ou un tiers des étrangers. **Ils sont le plus souvent artisans et travaillent pour la plupart dans les métiers du bâtiment**. Les maçons italiens proposent d'ailleurs des prestations particulières, qui peuvent séduire : sols en béton avec chape de ciment teinté, cadres de fenêtres en béton teinté, sols agrémentés de petits cailloux ou *granito*, sols brillants avec ornements, béton à apparence de bois ou *faux bois*, béton à apparence de pierre ou *fausse pierre*, et une astucieuse solution pour remplacer la brique par des blocs de béton, qu'on appelle *agglomérés* et qu'ils appellent *agglos*, réalisés à l'unité avec une machine, début de la construction en éléments pré-fabriqués.

<sup>1</sup> Ilsen About, « Identifier les étrangers. Genèses d'une police bureaucratique de l'immigration dans la France de l'entre-deux-guerres ». Gérard Noiriel (dir.), *L'identification des personnes. Genèse d'un travail d'État*, 2007, Belin, pp.125-160.

<sup>2</sup> Listes des étrangers à Chartres de 1930 à 1939, Archives départementales d'Eure-et-Loir, notées AD28, 4 M 287 à 298.

Si ces Italiens sont arrivés dans la commune entre 1920 et 1929, plus de 50 % viennent d'arriver en 1929, de manière autonome et en deux temps. Les célibataires sont les plus nombreux à arriver avec une valise pour unique bagage. Le chef de famille vient, quant à lui, d'abord seul, afin de s'assurer d'un travail durable et d'un logement adapté à la taille de sa famille, qui le rejoint quelques mois plus tard. Les ouvriers du bâtiment italiens, dont la réputation est établie, trouvent facilement du travail, et quelques-uns arrivent à créer leur propre entreprise. Le renouvellement de leur carte d'identité d'étranger, lié à partir de 1934 à l'association travail stable/hébergement de la famille, ne leur pose pas de problèmes. L'année 1931 marque un record avec la présence en France de 800 000 Italiens.

Le nom de Vanoni n'apparaît pas sur cette liste de 1929, mais les listes annuelles suivantes parlent. Augusto Vanoni, maçon, âgé de 44 ans, est arrivé à Chartres le 26 avril 1930. Son prénom sur la liste laisse à penser qu'il se présente lui-même en disant « Auguste », et non Agostino, avec accentuation sur la syllabe « ti », son prénom à l'état civil. Sa femme Adalgisa Vanoni, née Lozza, âgée de 39 ans, sans profession, arrive à Chartres seulement le 10 août 1930, probablement avec le jeune Cornelio. Le maçon Vanoni a en effet dû

rechercher et louer un logement à un propriétaire connaissant son statut de travailleur étranger, et qui lui a délivré un **certificat d'hébergement** (ou **lettre d'appel**), pièce maîtresse exigée par la circulaire du 12 décembre 1921, expédiée aussitôt à son épouse. En effet, la famille ne peut rejoindre le travailleur étranger que si elle présente ce document. En 1931, les Vanoni ont en mains leur première carte d'identité d'étranger, qui porte respectivement les numéros 2 889 622 et 2 889 623, carte renouvelable tous les deux ans – tous les trois ans à partir de 1935.

La famille habite au centre-ville, non loin de la mairie, dans l'ensemble immobilier correspondant aux numéros 11-13-15, rue du Petit-Change, quartier où logent, en raison de loyers modestes, ouvriers, artisans, employés et petits commerçants. Le père de Cornelio est artisan maçon sans spécialité, polyvalent ; il est indépendant, sans employeur ni employé ; sans doute a-t-il non loin de la gare un dépôt, que les Italiens appellent « chantier ». Il y entrepose ses matériaux livrés par le chemin de fer. Sa mère, « sans profession », se consacre aux tâches ménagères et à l'éducation de leur fils, mais, comme d'autres épouses de maçons italiens, elle est susceptible d'apporter toute aide matérielle ou administrative à son mari.

### La scolarité de Cornelio Vanoni à Chartres 1930-1935

Cornelio a 9 ans ½ à son arrivée à Chartres et, dès la rentrée scolaire 1930, il est inscrit à l'école primaire publique de garçons du boulevard Chasles, école d'application de l'école normale d'instituteurs, auj. école Maurice-de-Vlaminck, à deux pas de son domicile. Après avoir constaté sa bonne connaissance de la langue française, le directeur<sup>3</sup>, M. Dupré, le place d'emblée au cours moyen 1<sup>ère</sup> année avec les élèves de son âge.

Pour faciliter son adaptation à l'enseignement en France, il peut compter sur un camarade italien du même âge, Raymond Gubetta (Craveggia/Piémont 1920-Le Coudray 2007), peut-être assis à côté de lui en classe, qui fréquente cette école depuis la rentrée 1927, il avait alors six ans. Son histoire est parallèle à la sienne. Les parents de Raymond sont originaires du Piémont oriental, au nord-ouest du lac Majeur, tandis que les Vanoni sont nés au sud-ouest de ce même lac, côté Lombardie, à peu de distance à vol d'oiseau d'ailleurs. On parle le même dialecte, le lombard, de part et d'autre. Le père de Raymond, au prénom officiel de Battista, est enregistré dans les archives

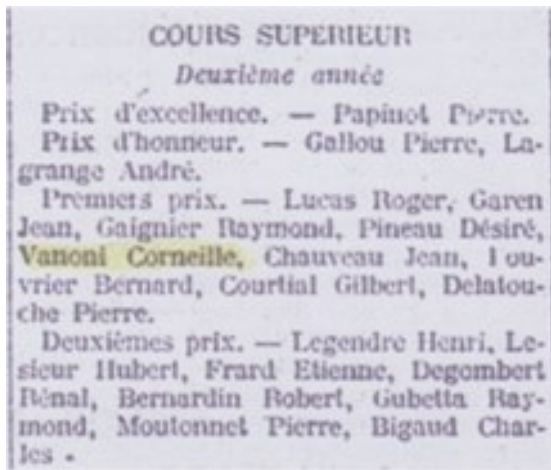
consultées sous le prénom francisé de Baptiste. Il est arrivé seul à Chartres le 25 mars 1923 pour travailler comme fumiste dans l'entreprise de chauffage d'Alexandre Thierry. Il habite comme son patron, passage Bonneval.



*Ecole primaire de garçons du boulevard Chasles et son portail monumental © Collection Jean-Michel Robillard, avec nos remerciements.*

<sup>3</sup> *Annuaire de l'Enseignement dans le département d'Eure-et-Loir, 1937.*

Sa mère, née Caroline Borgnis, est arrivée un an plus tard, le 30 mars 1924, avec les deux fils aînés nés à Craveggia, Raymond en 1920 et René en 1922. Après la naissance à Chartres d'Alexandre André en 1926, puis celle de Simone en 1927, la famille Gubetta quitte le centre ville pour s'installer en direction de Luisant, dans une maison entourée d'un terrain, sise 59 rue des Comtesses, à l'angle du chemin Husson. En 1929, ils sont en possession des cartes d'identité d'étrangers n° 564 658 et n° 564 659. Après le décès du patron en 1932, le père reste au service de son successeur, Roger Sevestre. Un dernier enfant, Jacqueline, naît en 1936<sup>4</sup>. On peut penser que les deux familles entretenaient des relations amicales liées à leur région d'origine, leur situation d'étrangers, leur travail dans le même secteur professionnel du bâtiment et la fréquentation de leurs fils du même âge et dans la même classe.



Cornelio Vanoni et Raymond Gubetta cités au palmarès 1934

*L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 2 août 1934. Arch. dép. d'Eure-et-Loir en ligne, PER 34



De 1930 à 1934, Cornelio, que l'on appelle Corneille à partir de 1931, et Raymond suivent la même scolarité ; ils sont cités dans les palmarès annuels publiés par la presse locale. Ils obtiennent le certificat d'études primaires à l'âge de 12 ans ½ en 1933, signe de leur bonne maîtrise de la langue française, et terminent en 1934 leur cursus primaire au cours supérieur 2<sup>ème</sup> année<sup>5</sup>.

Tandis que Raymond Gubetta entre directement dans la vie active en 1934 et se forme dans la spécialité de son père, sans doute à ses côtés, les bons résultats scolaires de Cornelio Vanoni conduisent le nouveau directeur, M. Chartier, à lui proposer une suite de scolarité. Sous le prénom d'usage de Corneille, il est scolarisé, à partir de la rentrée 1934-1935, à l'école primaire supérieure, EPS annexée au lycée Marceau depuis 1930, dont les cours se déroulent dans l'ancien cloître des Cordeliers. Ce cursus a la double vocation de préparer, d'une part au concours d'entrée à l'école normale – il faut cependant être de nationalité française – d'autre part à diverses écoles techniques et professionnelles, ce qui paraît judicieux à ses parents qui lui voient une meilleure rémunération dans l'industrie que dans le bâtiment. Mais cette expérience n'est pas poursuivie au-delà d'un an. Qu'est-ce qui peut l'expliquer ? Les textes législatifs concernant le domaine de la sûreté de l'État se durcissent en 1934-1935 en étendant l'identification **aux mineurs étrangers de moins de 15 ans désirant prendre un emploi salarié** : l'étranger est le bienvenu s'il est utile à notre pays. La première carte d'identité de Cornelio lui est délivrée en 1935 et porte le numéro AA 55 692. Les Italiens, fascistes comme antifascistes, sont alors sous surveillance en France. En 1935, Cornelio remplit les conditions et il semble peut-être plus sûr aux parents qu'il soit rapidement un travailleur étranger reconnu par une procédure administrative comme ayant un emploi durable et un logement.

*Cloître aux colonnes toscanes de l'ancien couvent des Cordeliers (XVII<sup>e</sup> siècle) devenu Collège de Chartres en 1804, puis lycée en 1881. Aujourd'hui conservatoire de musique et de danse de Chartres.*

*M. N. Nicolini (phot.) © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés.*

<sup>3</sup> *Annuaire de l'Enseignement dans le département d'Eure-et-Loir*, 1937.

<sup>4</sup> État civil, recensements Chartres 1926, 1931, 1936, AD28 en ligne. Palmarès, *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 09/08/1928, 13/08/1929, 09/08/1930, AD28 en ligne. NB : toute la presse d'Eure-et-Loir mentionnée est lue en ligne, mention non reportée sur les notes suivantes.

<sup>5</sup> *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 09/08/1928, 13/08/1929, 09/08/1930, 06/08/1931, 02/08/1932, 06/07/1933, 05/08/1933, 02/08/1934.

## L'apprenti puis l'ouvrier 1935-1940

Au recensement de Chartres en 1936, le dernier avant la guerre, la famille Vanoni habite toujours rue du Petit-Change, bien intégrée puisque les prénoms du père et du fils sont francisés en Auguste et Cornelle. Sans patron ni employé, le père est toujours un artisan indépendant, mais il est maintenant cimentier, spécialité propre aux Italiens, signe d'une qualification professionnelle le rendant apte à réparer et à construire des maisons en ciment et à utiliser à bon escient le béton. Dans cette petite rue, on identifie également quatre maçons français, dont deux sont employés, l'un chez Drouard, l'autre chez Guéry, entreprises de construction.

Les maçons italiens ne constituent pas une concurrence pour les maçons français, habitués aux constructions en pierre et brique, car les villages qui entourent Chartres (Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers), en pleine évolution démographique, proposent dans l'entre-deux-guerres des terrains à bâtir encore peu chers à ceux qui veulent une maison individuelle avec jardin, hors de l'enceinte de Chartres. La ville elle-même commence à s'urbaniser à l'est de l'Eure, par simple mouvement de population quittant l'habitat en immeuble pour celui en maison individuelle.

Vers 1935, Cornelio, tournant définitivement le dos au métier de son père, mais en relation avec sa formation ébauchée à l'EPS annexée au lycée Marceau, est **mécanicien** chez Rémy Fourreau, 5 rue d'Aligre, mécanicien patron à cette adresse depuis 1932, qui emploie son propre fils Fernand, d'un an plus âgé que lui ; les deux jeunes gens sont en fait en apprentissage. En fin d'année 1937, Cornelio Vanoni est porté « sans profession » sur la liste des étrangers, ayant sans doute quitté l'atelier Fourreau au bout de deux ans, mais il retrouve l'appellation de **mécanicien** sur les listes de 1938 (il détient le **récépissé**, document assurant que

sa carte est en cours de renouvellement à la préfecture) et de 1939 (carte numéro 35 AA 55 692), sans indication d'employeur. Par la suite, il sera établi d'après nos sources françaises qu'avant la guerre et l'occupation allemande, Cornelio Vanoni, recruté comme mécanicien, est devenu **mouleur en bronze**. Son niveau d'études, certificat d'études primaires et 1<sup>ère</sup> année d'EPS, lui permet d'accéder, auprès d'un ouvrier expérimenté, à un travail d'ouvrier qualifié, ayant des connaissances en technologie des matériaux et en dessin technique. Son métier consiste à réaliser des moules en sable et les noyaux nécessaires à la fabrication d'une pièce de fonderie en bronze. Dans laquelle des fonderies chartraines a-t-il été embauché ? La « Grande Fonderie » des Établissements Teisset-Rose-Brault, située 7 bd des Filles-Dieu, spécialisée dans les équipements de moulins, ou la Fonderie Charles Gourdin, dite « Petite Fonderie », au n° 2 de la rue des Comtesses, fabriquant des pompes centrifuges, des organes de transmission, des hublots de navires et de la mécanique générale ? Une archive de septembre 1940 permet d'affirmer qu'il s'agit de la fonderie Gourdin, la seule des deux fonderies chartraines à travailler le bronze avant la déclaration de guerre<sup>6</sup>.

La famille Vanoni quitte le centre ville vers 1937-1938 pour habiter au 32, rue de Varize, aujourd'hui maison rénovée sans numéro apparent entre le numéro 30 et le numéro 32 bis, construction à un étage, avec jardin ou espace disponible autour pour le chantier du cimentier. Ce choix permet de conjuguer le développement de l'activité professionnelle du père, en relation avec l'urbanisation des communes suburbaines de Lucé et Luisant, accessibles par l'avenue Maurice-Maunoury, à l'extrémité ouest de la rue de Varize, avec l'embauche du fils, prometteuse d'un salaire d'ouvrier qualifié, par la fonderie Gourdin, située à l'angle de la rue des Comtesses et de cette même rue de Varize. On note le rapprochement avec la famille Gubetta, qui réside rue des Comtesses. En effet, si les ouvriers ont encore des conditions de vie et de travail difficiles après la crise de 1929, un grand espoir naît pour eux en 1936 avec le résultat des élections législatives d'avril-mai, qui donne la majorité absolue à la coalition PCF (Parti communiste français) – SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) – PR (Parti radical). Léon Blum (1872-1956), membre de la SFIO, devient Président du Conseil<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Enquête de la préfecture septembre 1940 sur les entreprises industrielles et commerciales d'Eure-et-Loir. AD28, 1 W 1870.

<sup>7</sup> Pour la première fois, trois femmes sont sous-secrétaires d'État, alors qu'elles n'ont pas encore le droit de vote : à la Recherche scientifique, Irène Joliot-Curie (1899-1956), prix Nobel de chimie 1935 avec son mari ; à l'Éducation nationale, Cécile Brunschvicg (1877-1946), militante féministe et membre du parti républicain, radical et radical-socialiste.

Un grand mouvement de grèves, déclenché par le syndicat de la métallurgie CGT à partir du 11 mai 1936 à Paris et dans la région parisienne, s'étend progressivement à toutes les régions et concerne peu à peu différentes autres branches. Le gouvernement Léon Blum, constitué le 4 juin 1936, obtient un vote de confiance à la Chambre par 386 voix contre 210 pour résoudre par la négociation les problèmes entre le CGPF, représentant le patronat, et les dirigeants de la CGT. Au terme des discussions conduites par Léon Blum et son ministre de l'Intérieur, Roger Salengro (1890-1936), les accords conclus dans la nuit du 7 au 8 juin et annoncés aux journalistes dans la rotonde de l'Hôtel Matignon, résidence du Président du Conseil – les accords de *Matignon* ou accords *Matignon* – apaisent aussitôt l'ensemble des conflits. Ils apportent la reconnaissance du droit syndical et des délégués d'atelier, ainsi que l'augmentation des salaires de 7 à 15 %. Par l'application de conventions collectives, diverses lois sociales donnent droit à deux semaines de congés payés et fixent la durée hebdomadaire de travail à 40 heures au lieu de 48. Ce sont des avancées majeures sur les conditions de travail en France.

Les deux fonderies chartraines commencent leur grève en occupant les locaux le 5 juin 1936 dans le calme. Tandis qu'à la Grande Fonderie (280 ouvriers), le travail reprend à l'issue des négociations le 11 au matin, le mouvement se poursuit sur le tas à la Fonderie Gourdin (148 ouvriers) « *afin d'obtenir un alignement des salaires sur ceux de la Grande Fonderie* », lit-on dans la presse. Cette négociation complémentaire, nécessitée également par l'attitude plus rigide de sa direction, aboutit à un accord sous l'égide du préfet<sup>8</sup>, ce qui permet la reprise du travail le 26 juin. Un second mouvement pour le renouvellement des accords collectifs se reproduit en juin 1937, nécessitant à nouveau l'arbitrage du préfet. C'est dans ce contexte de victoire des syndicats ouvriers dans le secteur de la métallurgie que Cornelio Vanoni est embauché comme mécanicien chez Gourdin, où on le spécialise comme mouleur en bronze, comme l'affirment trois sources relatives à son décès. Contrairement à son père, travailleur indépendant, prudent du fait de sa

situation de citoyen italien, il y fréquente des ouvriers ayant l'expérience de la lutte syndicale, qui améliore les salaires et les conditions de travail.

Avec la montée des totalitarismes en Europe, les populations menacées affluent vers la France, l'immigration accentue son caractère politique au détriment de l'économie. Par décret-loi du 12 novembre 1938, le gouvernement du radical Édouard Daladier (1884-1970) effectue une réforme de la nationalité, qui va conduire à l'apparition dans le langage courant du terme « indésirable » pour qualifier toute personne susceptible de troubler l'ordre public et la société civile au regard de l'État, ainsi qu'à la mise en place de camps d'internement. Les réfugiés juifs menacés par le régime nazi depuis 1933 continuent d'arriver d'Europe centrale et orientale. Après la prise de Barcelone (Catalogne, Espagne), dernier bastion des Républicains espagnols, par les troupes franquistes le 26 janvier 1939, qui met fin à plus de deux ans de guerre civile, les Espagnols fuient en masse vers la France (environ un demi-million de réfugiés) la dictature de Franco – la *Retirada*<sup>9</sup>, dit-on en catalan – alourdissant le climat dans notre pays, où l'inquiétude grandit devant l'afflux de ces étrangers.

Les Vanoni n'étant ni réfugiés, ni apatrides, ni juifs, le père (53 ans) et le fils (18 ans) n'étant pas en chômage ni mobilisables, cette famille ne semble pas avoir, en l'état actuel de nos recherches, de raison de s'inquiéter avant la fin août 1939. De par leur âge, les deux hommes ne sont pas concernés par le décret du 12 avril 1939 prévoyant l'extension du service militaire aux étrangers, Par contre, les listes établies, suite au décret d'application du 20 juillet 1939 prévoyant le dénombrement des apatrides et des étrangers de 20 à 48 ans bénéficiaires du droit d'asile, au nombre de 242 en Eure-et-Loir, font apparaître les noms de 47 travailleurs italiens, qui ont fui l'Italie fasciste, de 22 Russes ayant fui la Révolution de 1917 et ses conséquences, déjà rencontrés sur les listes de recensement des étrangers de 1929 à 1939, auxquels s'ajoutent 123 noms d'Espagnols républicains (50%) venant de fuir la dictature de Franco<sup>10</sup>.

<sup>8</sup>L'*Indépendant d'Eure-et-Loir*, 9, 11, 13, 16 18, 20 et 27/06/1936. Geneviève Dufresne-Seurre, Serge Benoit, Gérard Emptoz, Michel Ferrière, *La Grande Fonderie. Une histoire chartraine (1836-1969)*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 2016, p. 227-229.

<sup>9</sup>Geneviève Dreyfus-Armand, « Les réfugiés espagnols en 1939, des « indésirables », *Plein droit*, 2016/1 (n° 108), p. 44-48. <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2016-1-page-44.htm>.

<sup>10</sup>AD28, 4 MP 548.

## Les débuts d'un conflit européen 1939-1940

Après l'invasion de la Pologne par le Reich le 1<sup>er</sup> septembre 1939<sup>11</sup>, la France commence la mobilisation générale le 2, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ripostent en déclarant la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939. Les réservistes, qui n'avaient pas été appelés en août, rejoignent la caserne indiquée sur leur livret militaire, ce qui désorganise toute l'activité du pays, et les troupes partent en train se positionner sur les frontières du nord et de l'est. Après quelques petites escarmouches en territoire ennemi, parfois meurtrières<sup>12</sup>, on s'enfonce dans un statut quo de plusieurs mois, la « drôle de guerre ».

En raison de la déclaration de guerre à l'Allemagne, la liste des étrangers est établie cette année-là au 31 octobre 1939, au lieu du 31 décembre habituel. Elle constitue en effet un outil de sécurité et de police pour distinguer les travailleurs servant l'économie nationale des « sans emploi » et des réfugiés, apatrides ou non. Pour Chartres, elle enregistre alors 299 étrangers, parmi lesquels **88 Italiens**

(30 %), bien intégrés, leur proportion n'ayant guère changé dans une population étrangère en augmentation. Parmi les Italiens, la plupart sont artisans, leur épouse, italienne dans tous les cas, est « sans profession », la moitié d'entre eux travaille dans le secteur du bâtiment : 24 sont maçons (27,3 %), 9 cimentiers (10 %), 10 ont une spécialité plus pointue (11,5 %) telle mosaïste, plâtrier, poseur de pavés, briquetier, carrier, puisatier, fumiste etc. À cette époque, des étrangers s'engagent dans l'armée française pour la durée de la guerre. Agostino Vanoni, dont l'âge dépasse celui des Français susceptibles d'être mobilisés (48 ans), ne fait pas partie de ces volontaires étrangers engagés entre le 1<sup>er</sup> septembre 1939 et le 21 juin 1940<sup>13</sup>. Cornelio, selon les documents établis par sa mère après la guerre<sup>14</sup>, manifeste à cette époque des velléités de demander sa naturalisation, ce qui paraît en accord avec sa volonté de franciser son prénom dès son admission à l'école primaire, et de se joindre à la classe 1940 du contingent. Toutefois, les traces écrites de ses intentions n'ont pas été retrouvées, ni aux Archives départementales d'Eure-et-Loir, ni aux Archives nationales. Les Français de cette classe d'âge n'ont d'ailleurs pas été appelés.

## De l'invasion à l'occupation allemande en Eure-et-Loir

### L'Italie fasciste entre dans le conflit le 10 juin 1940

Le 10 mai 1940, la puissance militaire allemande, discrètement ramenée de son front de l'est, la Pologne, jusqu'à quelques encablures de sa frontière de l'ouest, est lancée avec toute sa puissance de feu aérienne et terrestre vers la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. Elle va atteindre la France, malgré la bataille du Nord, puis la bataille de France. **Le 10 juin 1940, l'Italie fasciste de Mussolini, préférant s'allier avec le Reich nazi d'Hitler, déclare à son tour la guerre à la France et au Royaume-Uni.** Malgré des combats pour résister, les troupes françaises sont repoussées par une stratégie de progression rapide d'avancée vers l'ouest pour s'approprier les côtes de la Manche et de l'Atlantique, puis vers le sud et l'est. Le maréchal Pétain, président du Conseil depuis la veille, ordonne l'arrêt des combats le 17 juin et demande l'armistice. La signature avec le Reich à Rethondes (Oise) le 22 juin 1940, puis celle avec l'Italie fasciste à Rome le 24, changent la donne en raison de l'installation du gouvernement collaborationniste de Vichy, sous l'égide du maréchal Pétain muni des pleins pouvoirs, mis en place par l'Assemblée nationale le 10 juillet 1940. Après le morcellement de la France par le Reich et par l'Italie, l'Eure-et-Loir<sup>15</sup> se retrouve dans la zone nord, occupée par les Allemands, placée sous administration militaire allemande, tandis qu'une zone sous contrôle italien moins contraignant est créée au sud-est de la France.

<sup>11</sup>Pour baliser ce travail, un ouvrage collectif dirigé par J.-L. Leleu, F. Passera, J. Quellien, M. Daeffler, *La France pendant la Seconde guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard/Ministère de la Défense, 2010. Pour les événements en Eure-et-Loir, Jean-Jacques François, *La guerre de 1939-1940*, s. l., Éditions La Parcheminière, 1996-1998, 4 tomes, et les productions des archives départementales d'Eure-et-Loir sur la période 1939-1945 signalées sur le site : <https://archives28.fr/>.

<sup>12</sup>Premier décès chez les instituteurs d'Eure-et-Loir le 21/09/1939 à Saint-Louis-lès-Bitche (Moselle), Eugène Fauve, directeur du cours complémentaire de Bonneval, normalien 1915-1918, mobilisé le 28/08/1939, capitaine au 131<sup>e</sup> RI commandant la 9<sup>e</sup> C<sup>ie</sup>, tué par éclat d'obus. AD28, 1 T 1016. © Service historique de la Défense Caen, AC 21 P 182 641, dossier de décès.

<sup>13</sup><https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=227&titre=engages-volontaires-etrangeurs-en-1939-1940>.

<sup>14</sup>Trois archives françaises au nom de Cornelio Vanoni : © Service historique de la Défense Caen, AC 21 P 546 556, dossier de décès ; © Service historique de la Défense Vincennes, GR 16 P 585 645, dossier de résistant ; AD28, 1575 W 100, dossier de Combattant Volontaire de la Résistance.

Les combats entraînent un important déplacement de populations sinistrées. Le 12 mai, premier bombardement allemand en Eure-et-Loir sur la base aérienne de Châteaudun. Le 17 mai, premier bombardement sur le camp d'aviation de Chartres et apparition de Belges fuyant leur pays envahi. Nos forces aériennes décollent des aérodromes européens, ou traversent l'espace aérien du département pour larguer leurs bombes plus au nord, nos troupes refluent, les civils du nord partent en exode plus au sud. Le 10 juin 1940 au soir, par la déclaration de Mussolini, **les Italiens en France apprennent qu'ils deviennent les ressortissants d'un pays ennemi de la France**. Aussitôt, le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur donnent aux préfets des instructions pour faire souscrire aux Italiens une déclaration de loyalisme à l'égard de la France et pour les engager à se mettre à la disposition des autorités civiles et militaires. Le préfet de Seine-et-Marne<sup>16</sup> édite, sans doute le 11 juin, un « **Avis aux Italiens** » organisant en urgence à Provins deux réunions les 12 et 13 juin, en terminant par « *Le défaut de présentation entraînera contre le défaut des mesures administratives les plus sévères* ». Mesures d'internement en perspective, menace de

pure forme, car une partie des Italiens sont des opposants au fascisme de Mussolini et les autres, moins politisés, sont soucieux de garder l'emploi que leur pays d'origine n'a pas été en mesure de leur assurer.

Le 11 juin 1940, le préfet Jean Moulin, moins zélé que son collègue dans l'application de mesures discriminatoires à l'encontre des Italiens, qui ne lui causent aucun souci, fait afficher son appel aux habitants d'Eure-et-Loir<sup>17</sup>, devenu historique, pour les exhorter à ne pas évacuer. Face à l'avancée inexorable des troupes de la *Wehrmacht* commençant à franchir la Seine et se rapprochant de l'Eure-et-Loir, ce jeune préfet, au service de tous et apprécié des élus, tient à s'adresser en urgence absolue à sa population au milieu de la débâcle. Celle-ci, victime de bombardements ennemis, subit l'exode massif et ininterrompu des civils du nord et celle des Parisiens fuyant vers le sud à travers le département, assiste au repli des troupes françaises en recul du front de Normandie et au transport par voie ferrée ou sur route de leurs matériels militaires terrestres et aériens, entre lesquels se glissent les trains de ravitaillement pour les civils. Le préfet ne sera toutefois pas écouté.

### L'entreprise Gourdin victime d'un bombardement allemand le 14 juin 1940

Le 14 juin 1940, jour où Paris voit défiler les troupes nazies sur les Champs-Élysées, la fonderie Gourdin, qui s'était engagée dès septembre 1939 dans la fabrication des obus dans le cadre des marchés de l'armement, reçoit du ministère concerné l'ordre d'évacuer et prend la route qui lui est assignée. « *La Fonderie Gourdin de Chartres, qui fabrique des obus, est d'abord dirigée sur Mondoubleau (Loir-et-Cher), puis Dangé (Vienne) et enfin Nexon (Haute-Vienne). Les camions transportent tous les calibres et les appareils destinés à l'exécution des marchés de l'armement. Une partie disparaît en cours de route lors d'un bombardement, qui détruit une camionnette Latil et son contenu. Le reste ne sera jamais réutilisé pour la mise en route de nouvelles fabrications, il sera déposé le 9 août 1940 à la gendarmerie de Nexon.* » L'auteur<sup>18</sup> ne précise pas quel personnel est parti avec le matériel. Cornelio Vanoni doit être resté avec ses parents, dont on ne sait s'ils ont quitté Chartres.

Le lendemain 15 juin vers 17h-17h30, ciblée intentionnellement par les Allemands ou atteinte à la place de la caserne Marceau voisine, « *la Fonderie Gourdin est touchée, ainsi que quelques immeubles alentour. Des bombes sont tombées à l'intérieur de la propriété dans l'angle de cette rue [des Comtesses] et de celle de Varize, deux sur les bureaux et une sur le parc à fonte. Ces deux bâtiments ont été démolis. Les toitures des autres constructions, la fonderie elle-même, les ateliers mécaniques et le magasin ont été très endommagés. Une collection de plans de fabrication a été anéantie.*<sup>19</sup> » Fort heureusement, il n'y a plus aucun personnel depuis la veille. Du 13 au 16 juin 1940, la population d'Eure-et-Loir, qui le peut, part en exode massif vers le sud et l'ouest sous les bombardements allemands.

<sup>16</sup>Ibid., p. 291.

<sup>17</sup>Jean Moulin, *Premier combat*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1983, p. 127-128.

<sup>18</sup>J.-J. François, *op. cit.*, t. 2, p. 95.

<sup>19</sup>Ibid., p. 306.

Sans cesser un instant de trouver des solutions pour nourrir les civils encore en ville, le préfet Jean Moulin est à son poste pour recevoir en préfecture, le 17 juin, les premiers représentants du régime nazi parvenus à Chartres<sup>20</sup> avec M. Besnard, seul conseiller municipal encore à Chartres, et Mgr Lejards, vicaire général de l'Évêché. Mettant en péril sa vie pour ne pas laisser déshonorer l'armée française, il surmonte avec courage et détermination une tentative de chantage visant à l'intimider et à discréditer les troupes coloniales françaises. Il reste à son poste. Dans ce qui est devenu « l'État français » succédant à la III<sup>e</sup> République, il continue, malgré ses opinions républicaines ou à cause d'elles, à servir la population d'Eure-et-Loir, qui porte, dès le retour d'exode, des accusations<sup>21</sup> contre « *les exactions, les vols, les violences de l'armée d'occupation* ». À chaque signalement, il élève par écrit une vive protestation auprès du *Feldkommandant* de Chartres, le major Von Gültlingen, en exigeant que ces faits ne se reproduisent plus. Dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir* du 1<sup>er</sup> septembre 1940 – seul journal à audience départementale, avec *Le Nogentais* et *Le patriote de Châteaudun*, à reprendre sa parution aux ordres du gouvernement de Vichy et de l'occupant – il donne ses directives aux maires au sujet de la

réparation des immeubles endommagés du fait des hostilités, quel qu'en soit l'usage, industriel, commercial ou agricole, qui pourront dans certains cas bénéficier d'une allocation dans la limite de 50.000 F (instruction du ministère des finances du 16 août 1940). Il est certain que les maçons italiens participent à cette opération de remise en état du patrimoine immobilier chartreux, et que la Fonderie Gourdin va tenter de rendre fonctionnels au plus vite son usine et ses bureaux.



Une manchette qui va bouleverser la vie des Italiens en France

La Dépêche d'Eure-et-Loir, 12 juin 1940  
Arch. dép. d'Eure-et-Loir en ligne, PER 40

## De 1940 à 1942 à Chartres sous la botte nazie

### Les premiers temps de la collaboration au retour de l'exode

Dès septembre 1940, alors que le préfet Jean Moulin est toujours en poste à Chartres, l'occupant se préoccupe de faire mainmise sur le patrimoine industriel et commercial de la France occupée. Encore faut-il savoir en quoi il consiste et dans quel état il est à la fin des combats. Par circulaire du 11 septembre 1940, parvenue à la préfecture de Chartres le 13, le ministère de la production industrielle et du travail, nouvelle terminologie, donne instruction aux préfets de faire procéder par quelques catégories de fonctionnaires bien définies, « par enquête sur place », au remplissage de fiches en 4 exemplaires, 2 pour la *Feldkommandantur* FK 751 (administration militaire allemande pour l'Eure-et-Loir), 2 pour le ministère, en exigeant le retour des fiches pour le 24. Le 8 octobre, le major Ebmeier, nouveau commandant SS de la *Feldkommandantur* FK 751, successeur du major Von Gültlingen, officier non nazi mis à la retraite le 27 septembre 1940 – ce dernier photographié dans la cour de la préfecture auprès du préfet Jean Moulin portant une écharpe blanche autour du cou, au lendemain des violences exercées sur lui<sup>22</sup> – soucieux de marquer son autorité sur le premier représentant de l'État vaincu en Eure-et-Loir, adresse un courrier en langue allemande au chef de la 1<sup>ère</sup> division de la préfecture d'Eure-et-Loir pour réclamer les fiches destinées à l'occupant. On remarque qu'il considère le chef de division comme son interlocuteur en négligeant de s'adresser directement au représentant de l'État français : tentative pour s'attirer les bonnes grâces du fonctionnaire avant le limogeage du préfet ? La réponse de la 1<sup>ère</sup> division<sup>23</sup>, portant le timbre à date du 15 octobre 1940 et validée, approuvée par la propre signature de Jean Moulin portée au crayon au bas de l'exemplaire conservé en archive, est sobre et purement technique, sans docilité ni servilité, sans excuse pour le retard, en se contentant de préciser « ... qu'à la date du 7 de ce mois, je vous ai adressé un premier envoi de 23 fiches établies en double exemplaire, relatant les résultats du recensement des principales entreprises industrielles et commerciales de mon département ».

<sup>20</sup>Jean Moulin, *op. cit.*, Journal 14-18 juin, p. 21-114.

<sup>21</sup>*Ibid.*, p. 131-136.

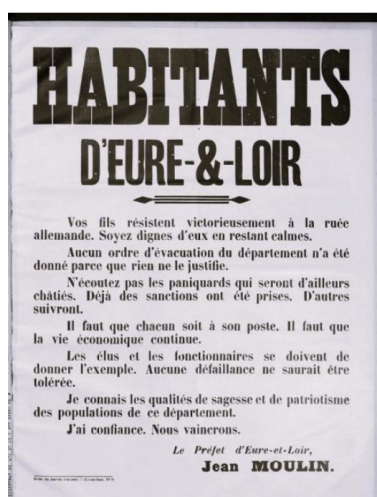
<sup>22</sup>Commentaire de cette photo sur le site des AD28, <https://archives28.fr/ateliers-culturels-et-educatifs/service-educatif/cartables-numeriques/1939-1945--leure-et-loir-dans-la-guerre/chapitre-3--lete-40--jean-moulin-gardien-de-lhonneur-1>.

<sup>23</sup>AD28, 1 W 1870.

La fiche de l'entreprise **Fonderie, Forges et Ateliers Charles Gourdin**<sup>24</sup>, classée dans le groupe B « Fer et Acier » des industries, porte les indications comparatives suivantes entre la situation avant le 31 août 1939 et celle en août 1940.

- *L'entreprise produit [avant la guerre] des pompes centrifuges, des organes de transmissions (poulies, paliers), des hublots de fenêtres pour navires, des outils de mécanique générale*
- *Elle a repris ses activités le 12 août 1940*
- *Elle ne peut plus fonctionner dans les conditions du 31 août 1939, parce que ses bureaux ont été anéantis et qu'elle manque de matières premières, coke, fonte et bronze*
- *Elle ne manque pas de main d'œuvre*
- *Quels remèdes immédiats à apporter ? Commandes et matières premières.*
- *Au 1<sup>er</sup> semestre 1939, elle employait 184 ouvriers hommes d'au moins 18 ans (moyenne mensuelle) En août 1940, elle emploie 74 ouvriers hommes*
- *Au 1<sup>er</sup> semestre 1939, elle transformait 147 tonnes de fonte et 11 tonnes de bronze (moyenne mensuelle)*
- *Du 12 au 31 août 1940, elle a transformé 30 tonnes de fonte et 0,300 tonnes de bronze.*
- *Son chiffre d'affaires, qui était pour les pompes de 265.000 F mensuel avant la guerre, a été de 72.800 F en août 1940. Pour des produits divers, il était de 497.000 F et n'a été que de 138.930 F en août*

La production s'est effondrée, faute de matières premières, ce qui a justifié de moindres effectifs à la reprise. Seuls 74 ouvriers sur 184 sont repris. Le jeune Cornelio Vanoni, célibataire qui n'a pas encore 20 ans, citoyen italien, ne s'est pas vu proposer de travail dans sa spécialité au retour de l'exode. Cette situation de « sans emploi », qui est inquiétante sous la III<sup>e</sup> République déjà, l'est davantage encore sous le régime de Vichy contrôlé par l'occupant. D'autant plus que le préfet Jean Moulin, qui n'avait pas eu le temps de répondre à la circulaire Daladier en juin 1940, est révoqué le 2 novembre 1940 par le maréchal Pétain, tandis que Charles Donati est nommé le même jour pour lui succéder. De nouvelles pratiques administratives s'installent, dans l'esprit de « la poignée de main de Montoire<sup>25</sup> » du 24 octobre dernier entre le chancelier Hitler et le maréchal Pétain, chef de l'État français. Par exemple, le préfet Donati, pleinement acquis au programme de collaboration, demande au *Feldkommandant* Ebmeier, dont il veut s'attirer les bonnes grâces, son avis sur le texte, au demeurant fort anodin<sup>26</sup>, qu'il envisage de diffuser dans la presse pour constituer les listes d'étrangers pour 1940. Par courrier du 13 décembre 1940<sup>27</sup> en langue allemande, sur lequel figure la traduction en français effectuée par le traducteur de service à la préfecture, le *Feldkommandant* Ebmeier assure ne rien avoir à objecter, tout en fixant ses exigences :



*« Je vous prie, par des instructions appropriées aux maires, de faire en sorte que les déclarations d'étrangers puissent également servir à contrôler les fiches d'étrangers du fichier établi par la préfecture, l'indication de la religion surtout manquant encore souvent ».*

*Affiche de l'appel lancé par le préfet Jean Moulin le 11 juin 1940  
Archivée par La Dépêche d'Eure-et-Loir des 12 et 13 juin 1940  
Texte paru à la une de La Dépêche d'Eure-et-Loir du 13 juin 1940.*

*AD28 en ligne, PER 40*

<sup>24</sup>Ibid.

<sup>25</sup>Sur le trajet du train blindé conduisant le chancelier Hitler de Paris à Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) pour y rencontrer le 23/10/1940 le général Franco, dont il veut s'attirer les bonnes grâces, deux haltes pour s'entretenir à Montoire-sur-le-Loir (Loir-et-Cher), le 22 avec le vice-président du Conseil Pierre Laval, le 24 avec le maréchal Philippe Pétain. La photo de la poignée de mains entre Hitler et Pétain restera le symbole du début de la collaboration.

<sup>26</sup>« Avis aux étrangers. Les étrangers domiciliés dans le département devront se présenter munis de leurs pièces d'identité entre le 15 et le 30 décembre 1940 dernier délai à la mairie ou au commissariat de leur résidence en vue du recensement de l'année ».

<sup>27</sup>AD28, 4 M 298.

Docile, le préfet Donati envoie aux maires le 14 décembre 1940 un courrier accompagné d'un imprimé, document qui doit répondre aux exigences de l'occupant, tandis que l'« Avis aux Étrangers », approuvé par l'autorité militaire allemande, paraît dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir* des 16-17 décembre 1940<sup>28</sup>. Le représentant du Reich surveille dès maintenant lui-même la collecte par le préfet de données très précises, qui vont pouvoir alimenter toutes les sélections opérées par le gouvernement de Vichy, soit de sa propre initiative, soit selon les exigences du Reich<sup>29</sup>. Fin décembre 1940, l'administration de Vichy sous tutelle allemande est prête à établir par nationalité des listes d'étrangers : apatrides, pour retrait de nationalité, juifs, individus dangereux pour l'ordre public, ennemis du Reich, travailleurs en surnombre dans l'économie, travailleurs manuels

d'usine, de chantiers et de mines, travailleurs agricoles et forestiers etc., les uns inutiles donc à éliminer, les autres utiles à l'application de la politique décidée par l'occupant, ou bien utiles au Reich, donc à requérir.

Au moment de la remise en route du pays en zone d'occupation allemande, Cornelio Vanoni est doublement surveillé par les autorités françaises et allemandes, comme travailleur étranger et sans emploi, originaire d'un pays ami du Reich, et en tant que jeune. Âgé de 19 ans 1/2, il habite toujours chez ses parents, 32 rue de Varize à Chartres, et il devient, écrit-on pour la période 1940-1942, **monteur en baraquements à Lucé**<sup>30</sup>, une activité au service des Allemands, qui le placent ainsi sous leur surveillance.

### Le monteur en baraquements à Lucé 1940-1942

À la périphérie sud-ouest de Chartres, Lucé<sup>31</sup> est, au début du XX<sup>e</sup> siècle, un village rural de 800 habitants, où l'on construit en 1914 une usine de fabrication de grenades. La guerre de 1914-1918 terminée, les baraques servent de logements aux prisonniers de guerre allemands. Le quai militaire départemental de Chartres-Lucé, situé sur la commune de Lucé, accueille au début des années 1920 les restes mortels des soldats de la Première Guerre mondiale avant leur inhumation dans leur commune de naissance ou de résidence. En 1923, on installe sur la commune des dépôts d'essence. Progressivement, sur des terrains libres peu chers, viennent s'installer des ouvriers, des employés, des employés du chemin de fer notamment, car la gare de Chartres, important nœud ferroviaire, est toute proche et trois lignes traversent Lucé. Entre 1936 et 1939, les baraques hébergent les Espagnols réfugiés en France. En 1937 commence à s'élever une importante caserne de gardes républicains, inachevée en 1939, date à laquelle le bourg compte environ 1 500 habitants. En juillet 1940, l'installation d'une garnison allemande en Eure-et-Loir amène l'occupant à accaparer ces locaux pour établir à proximité une école de DCA, **à les faire compléter sur place par des casernes pour y loger des officiers et à monter non loin des baraquements**

**pour les soldats**, quartier que l'on dénommera « la petite Allemagne<sup>32</sup> ». Les troupes de la *Wehrmacht* sont beaucoup trop occupées à encadrer les 1 500 000 prisonniers français installés dans l'urgence dans les *Frontstalags* (camps militaires français reconvertis, comme le camp de Morancez-Le Coudray près de Chartres), et structures de fortune comme des usines n'ayant pas repris leur activité. L'occupant doit trouver de la main d'œuvre locale. Selon ses méthodes acquises dans d'autres territoires européens occupés, il demande à la Ville de Chartres, au titre de chef-lieu du canton de Chartres-Nord dont Lucé fait partie, la mise à disposition de main-d'œuvre, qu'il peut ainsi plus facilement contrôler et à laquelle il concède une très petite gratification symbolique, si le travail est correctement accompli. Compte tenu du grand nombre de Français faits prisonniers et du moindre emploi, l'administration française propose des jeunes sans emploi. C'est peut-être de cette manière que Cornelio Vanoni, sans emploi, de surcroît étranger originaire d'un pays ami du Reich, donc à surveiller, reçoit rapidement après le retour d'exode cette affectation à Lucé. Méconnaissant la date exacte de son accès à cet emploi, on peut affirmer qu'il y est début juin 1941.

<sup>28</sup>Dans ce même numéro à la Une, un article intitulé « Montoire-sur-le-Loir », extrait de la revue *Berlin-Rome-Tokyo* paraissant sous le patronage du ministre des affaires étrangères allemand Von Ribbentrop : « [...] la France avait envoyé au Führer le vieillard que, dans son malheur, elle avait appelé pour la gouverner ». Ce texte patronné par un dignitaire nazi, provocation à l'égard du maréchal Pétain venant de demander l'armistice, comme à l'égard des Français vaincus, a été imposé au gouvernement de Vichy.

<sup>29</sup>Deux éclairages. Sophie Gagnard, *Les Italiens en France pendant la Seconde Guerre mondiale : enjeux politiques et diplomatiques des relations franco-italienne 1938-1943*, projet de thèse, résumé : <https://www.theses.fr/s114409>. Danièle Lochak,

« Les étrangers sous Vichy », *Plein Droit*, n° 29-30, novembre 1995.

<sup>30</sup>GR 16 P 585 645.

<sup>31</sup>Lucé nous est conté. <https://www.luce.fr/>.

<sup>32</sup>Témoignage de M<sup>me</sup> Lucette Malnou, née Gaschet en 1944, sur la vie de sa famille en 39-45, recueilli par les AD28 en 2015. [http://archivesorales.archives28.fr/campagnes/detail\\_temoignage.php?article=30](http://archivesorales.archives28.fr/campagnes/detail_temoignage.php?article=30)

En effet, à l'enquête du 20 mai 1941 de la Délégation générale du Gouvernement français dans les territoires occupés sur les étrangers en surnombre dans l'économie nationale, le directeur de l'Office départemental de placement gratuit de la main d'œuvre à Chartres répond le 4 juin au préfet d'Eure-et-Loir : « ...j'ai l'honneur de vous informer [...] qu'il n'existe, à ma connaissance, dans notre département, aucun étranger inoccupé<sup>33</sup> ».

À défaut de l'archive en apportant la preuve, un tableau établi début 1943 afin de préparer le recrutement de main d'œuvre pour le compte du *Reich* (STO), recense les jeunes de la commune de Lucé nés entre 1920 et 1924 et indique dans la colonne « Profession » que certains travaillent déjà, et sans doute depuis l'été 1940, pour le compte de l'occupant ou sous sa surveillance<sup>34</sup>. Sur une liste de 41 noms, 15, soit plus du tiers, sont dans les situations suivantes :

- 3 travaillent « chez l'armée allemande » : 1 mécanicien, 1 ajusteur, 1 manœuvre
- 8 travaillent « chez l'autorité allemande » : 1 ajusteur, 1 boulanger, 1 chaudronnier, 2 manœuvres (les frères Rémy et Raymond Gaschet), 1 mécanicien, 1 serrurier
- 4 travaillent à « surveiller les dépôts d'essence pour la commune de Lucé » : 2 sont gardes (de jour), 2 autres sont veilleurs (de nuit), les frères François et Jules Mattei, emplois certainement sous surveillance allemande.

En travaillant à Lucé, **Cornelio Vanoni**, ancien ouvrier mouleur en bronze, se rapproche de **Rémy Gaschet**, fils d'employé à la SNCF, et de **François Mattei**, fils d'agent des lignes téléphoniques PTT, qui ont fréquenté comme lui l'**École primaire supérieure annexée au lycée Marceau**. Fonctionnant en unité autonome dans les locaux de l'ancien collège de Chartres, elle a son directeur et ses enseignants, qui contribuent à créer entre les élèves des trois classes, peu nombreux, un sentiment d'appartenance et à développer une forme de fraternité, dont se souviendront les anciens élèves de l'EPS. Cornelio Vanoni y a également connu un autre Lucéen, **René Langlois**, devenu instituteur, fils d'un employé de la SNCF habitant Lucé. Les noms de ces quatre jeunes résistants, « Morts pour la France », sont inscrits sur le monument aux Morts du lycée Marceau de Chartres, celui des trois Lucéens sur le monument de Lucé, et trois rues de cette commune perpétuent leur souvenir. Leurs pères sont employés de la SNCF ou des PTT, branche des agents techniques travaillant en équipe, milieux professionnels plus fortement marqués par l'action syndicale, quand ce n'est pas par la sympathie voire l'adhésion au parti communiste. Le PCF

a été dissout sous la III<sup>e</sup> République le 26 septembre 1939, après la signature du pacte germano-soviétique le 23 août 1939 ; nombre de ses membres ne tardent pas à s'engager dans des actions de résistance contre l'ennemi de manière clandestine sous l'occupation<sup>35</sup>. L'engagement des chefs de famille dans la résistance va se confirmer à la libération. En mars 1945, le Comité local de la résistance à Lucé se transforme en Comité local de la libération : Ferdinand Gaschet, secrétaire de la section des cheminots PCF de Chartres, en est le président, Antoine Mattei le vice-président, Edmond Desouches<sup>36</sup> le secrétaire et Marcel Langlois, oncle de René, en est membre<sup>37</sup>. Les fils partagent les convictions de leurs pères.

Sur la base des archives écrites (fiches matricules, dossiers de résistants, dossiers de Combattants Volontaires de la Résistance, dossiers de décès de ceux Morts pour la France,) concernant les pères et leurs fils, il apparaît dans ces trois familles une convergence d'attitude hostile à l'occupant pouvant évoluer jusqu'à l'action contre l'occupant, voire au combat contre lui (François Mattei et René Langlois)<sup>38</sup>.

<sup>33</sup>AD28, 4 M 298.

<sup>34</sup>Recrutement de main d'œuvre pour le compte du *Reich* (circulaire du 10/01/1943), liste datée du 27/01/1943. Archives municipales de Chartres, Hg4 30 bis. Ces jeunes des classes 1920 à 1926 ne sont pas partis en Allemagne au titre du Service du Travail Obligatoire, mais leur engagement contre l'occupant les a conduits à des destins divers.

<sup>35</sup>C'est ce qui apparaît dans les biographies des 42 prisonniers, évadés du camp d'internement de Voves par un tunnel au cours de la nuit du 5 au 6 mai 1944. De 1942 à 1944, ce camp accueille une majorité de communistes français. Étienne Egret, Dominique Philippe, *La grande évasion du camp de Voves le 6 mai 1944*, Lèves, ELLA éditions, 2023, p. 78-173.

<sup>36</sup>Edmond Desouches (1904-1997) débute une longue carrière politique : maire de Lucé (1947-1989), conseiller général (1953-1988), président du Conseil général d'Eure-et-Loir (1976-1979), député (1956-1968) en succédant au Républicain radical radical-socialiste Maurice Violette (1870-1960).

<sup>37</sup>*L'Eure-et-Loir, Organe départemental du Parti Communiste Français*, 25/03/1945.

<sup>38</sup>Voir le tableau « Données 1940-1945 relatives à quelques familles d'anciens élèves de l'EPS annexée au lycée Marceau » dans la biographie de Cornelio Vanoni en ligne : [https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/VANONI\\_Cornelio.pdf](https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/VANONI_Cornelio.pdf).

L'ouvrier Cornelio Vanoni, sensibilisé à l'action syndicale à la fonderie Gourdin, va évoluer à Lucé dans un sens similaire à ceux des jeunes ouvriers de son âge qu'il connaît déjà, et sans doute à leur contact, quoiqu'il soit incité à plus de prudence en raison de sa situation d'étranger et, de plus, de nationalité italienne.

### L'entrée en résistance et le début d'actions avec les FTP 1941-1942

*Un peu d'histoire.* L'année 1941 constitue un tournant pour le III<sup>e</sup> Reich. Dans un élan de conquêtes à l'Est et de confrontation avec le bolchévisme, Hitler décide de briser le pacte de non-agression germano-soviétique signé à Moscou le 23 août 1939 en lançant le 22 juin 1941 l'opération Barbarousse. La Wehrmacht progresse de manière fulgurante en Union soviétique, atteint Leningrad (auj. Saint-Pétersbourg), dont le siège commence le 8 septembre, puis Kiev, capitale de l'Ukraine, le 19. L'Armée rouge est en difficulté, mais c'est sans compter sur la précocité de l'hiver russe, qui va bloquer non loin de Moscou les Allemands, étendus sur un front de 1 500 km éloigné de leurs approvisionnements. Par un appel du 15 mai 1941, le Parti communiste français clandestin crée un mouvement de résistance patriotique, le Front national FN, qui s'ouvre aux non communistes aux lendemains du 22 juin. Fin 1941, le PCF clandestin constitue, indépendamment du FN, un mouvement de résistance armée, placé sous la responsabilité de Charles Tillon (1897-1993), qui prend en février 1942 le nom de Francs-Tireurs et Partisans, les FTP ; ils apparaissent comme la branche armée du FN, mouvement reconnu plus tard sous le nom de FTPF.

Selon les archives françaises établies après le conflit, Cornelio Vanoni entre en contact « le 23 juin 1941 », date théorique et symbolique au lendemain de la rupture du pacte germano-soviétique, avec un certain Gilles (non encore identifié par ce pseudo), du Front National de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France (FN), « dans la région de Chartres ». Il s'engage plus spécifiquement dans l'action avec les FTP « le 12 janvier 1942 », lorsque l'activité résistante communiste commence à se mettre en place dans la région chartraine avec l'arrivée de Maurice Maugé<sup>39</sup>. Sous le pseudonyme de *Nelio*, diminutif de son prénom – une imprudence vis-à-vis de l'occupant – il commence par assurer quelques liaisons. Il distribue de la presse clandestine ; peut-être les premiers des 43 numéros clandestins du journal *Le Patriote d'Eure-et-Loir*, organe du FN, qui « était composé et ronéotypé en 1941 chez M. et Mme Chakroun, instituteurs à Chérisy » ; ou encore *L'Humanité* ou *Libération*, journaux clandestins, qui arrivent de Paris en gare de Chartres à partir de 1942, où ils sont réceptionnés par Raymonde Garreau<sup>40</sup> et Maurice Maugé, tout comme les tracts communistes<sup>41</sup>. Il est aussi chargé de remettre de fausses cartes d'identité et/ou de fausses cartes d'alimentation à des opposants, qui entrent dans la clandestinité, résistants, réfractaires, ou à des prisonniers de l'armée française internés au camp de Morancez, sur lequel voici quelques précisions.

Au sud de Chartres, le **camp de Morancez**, qui a son entrée sur la commune du Coudray, mais dont la plus grande partie de la surface, de plus de

50 ha, s'étend sur celle de Morancez, est un dépôt de matériels militaires de l'armée française, comportant 12 imposants bâtiments : en 1914-1918, ceux de l'artillerie de la 7<sup>e</sup> division d'infanterie, en 1939 ceux de la 41<sup>e</sup> division d'infanterie. En mai 1940, le camp compte encore 1 649 militaires français, mais il est inoccupé le 5 juillet, les dernières troupes présentes l'ayant quitté lors de la traversée fulgurante du département par les troupes allemandes vers la mi-juin<sup>42</sup>. Les Allemands, qui ont fait de 10 à 12 000 prisonniers français en Eure-et-Loir, s'approprient ce camp pour en interner une partie dans ce *Frontstalag* 202. Après la moisson, où ils ont été réclamés par les agriculteurs, certains en profitent pour s'évader et rejoindre leur domicile. Par trains entiers, la grande majorité de ces prisonniers français part vers des camps en Allemagne, stalags et oflags. Mais au nom de la pureté du sang aryen et par crainte des maladies tropicales, le régime nazi refuse le transfert des Nord-Africains et des Africains des **troupes coloniales françaises**, qu'il maintient en France. Le 27 août 1940, le camp reçoit 250 Noirs et 300 Arabes amenés du camp de Voves (Eure-et Loir), Le 20 novembre 1940, on compte 582 prisonniers au camp de Morancez. Par la suite vont rester dans ce camp les tirailleurs d'origine indigène de l'armée française, qui ont réussi à échapper aux violents combats de mai et juin, sénégalais, marocains, algériens, tunisiens, ainsi que quelques « coloniaux anglais » originaires du Tanganyika (Afrique de l'Est auj. Tanzanie) et du Transvaal (province de l'Afrique du sud).

<sup>39</sup> Il est à l'origine des groupes FTP de la région chartraine. <https://maitron.fr/spip.php?article166824>.

<sup>40</sup> <https://maitron.fr/spip.php?article92247>.

<sup>41</sup> Jean Pontoire, *La Seconde Guerre mondiale en Eure-et-Loir et au-delà...*, s.l., Les Éditions du Colombier, 2014, p. 46-47.

<sup>42</sup> Le 17 juin 1940 à minuit, les 4/5 de l'Eure-et-Loir sont occupés par les Allemands et, dans la partie non encore occupée, il n'y a plus aucune unité combattante française. Carte de la situation. J.-J. François, *op. cit.*, t. 4, p. 171.

Le camp de Morancez devient un camp de travail au service de l'occupant. Les résistants à l'occupant de la première heure, notamment les FTP, vont être sensibles à leur sort, loin de leurs familles, et faciliter leur évasion et leur survie en leur procurant de fausses cartes d'identité et d'alimentation, afin qu'ils puissent gagner avec plus de chance la zone non occupée en vue d'atteindre la Méditerranée et de passer en Afrique<sup>43</sup>. Notre jeune Italien côtoie régulièrement ces prisonniers qui sont requis par les Allemands pour effectuer sur le quai militaire départemental de Lucé le chargement et le déchargement des trains de liaison avec l'Allemagne<sup>44</sup>, réquisitions alimentaires partant pour l'Allemagne, matériel militaire fabriqué en Allemagne livré aux troupes d'occupation.

Cornelio Vanoni s'engage plus activement auprès des FTP au début de 1942. Agent de liaison, il détériore par ailleurs du matériel allemand et fournit du matériel récupéré clandestinement, ce qui est facilité par son activité de monteur en baraquements pour l'occupant à Lucé. Le premier attentat perpétré par les FTP contre l'occupant en Eure-et-Loir intervient le 15 mars 1942 à 6h20 du matin, avec le lancement d'un engin incendiaire contre la librairie allemande de la rue du Bois-Merrain, sans grande conséquence matérielle<sup>45</sup>. Par un « **Avis à la**

**population** » paru dans la presse, le maire « *réprouve cette manifestation d'hostilité à l'égard des autorités occupantes qui, plus que vraisemblablement, n'est pas le fait de Chartreains* » et invite ses concitoyens à collaborer avec la police pour « *faire découvrir les auteurs de cet acte stupide* ». Par la même voie, le préfet collaborationniste Pierre Le Baube, installé le 14 novembre 1941, se disant convaincu que les auteurs sont **étrangers au département**, a « *la ferme conviction que les habitants du département flétriront de tels actes indignes de nous*<sup>46</sup> ». L'occupant exige des coupables, la police française découvre une cellule communiste clandestine et procède à quatre arrestations, le préfet remet les auteurs aux Allemands, qui appliquent leur politique des otages initiée en 1941 : ils les désignent comme otages et les fusillent en représailles d'actes commis contre l'armée d'occupation. Après l'attentat commis à Paris le 20 avril précédent contre un soldat allemand au métro Michel-Ange-Molitor, Hoche Allart, Raymond Brousse, Jean Cormier et Maurice Maugé, militants communistes et résistants FTP ou/et OSC (Organisation spéciale du parti communiste) sont fusillés en représailles au champ de tir de Chavannes à Lèves (Eure-et-Loir) le 30 avril 1942<sup>47</sup>.



*Monument à la mémoire des Résistants fusillés en ce lieu 1942-1944, bois de Chavannes, Lèves (Eure-et-Loir)*

*Plaques portant les noms de Hoche Allart, Jean Cormier, Raymond Brousse et Maurice Maugé en 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> position à partir de la gauche*

*Cliché Le Passant (phot.) du 10 août 2014, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons*

## La mort de son père le 16 juin 1942

Toujours en activité comme cimentier, Auguste Vanoni décède le 16 juin 1942 à son domicile, 32 rue de Varize à Chartres. Selon l'avis d'obsèques paru dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir* le 18 juin 1942, il est inhumé dans le cimetière Saint-Chéron après une cérémonie religieuse en l'église Saint-Aignan. Il n'a que 56 ans et ne laisse aucun actif<sup>48</sup> : il n'a donc pas eu les moyens de construire sa propre maison. En l'absence d'information sur la cause précise de son décès, il n'est pas inutile de souligner la conjoncture économique défavorable vécue par cet étranger venu d'Italie en France en 1930 chercher un emploi et du travail pour donner de meilleures conditions de vie à sa famille.

<sup>43</sup>J.-J. François, *op. cit.*, t. 4, p. 237-239, 297-311. L'auteur indique avoir trouvé peu d'archives allemandes sur ce camp sous l'occupation.

<sup>44</sup>Témoignage de M<sup>me</sup> Lucette Malnou, déjà cité. [http://archivesorales.archives28.fr/campagnes/detail\\_temoignage.php?article=30](http://archivesorales.archives28.fr/campagnes/detail_temoignage.php?article=30).

<sup>45</sup>J.-J. François, *op. cit.*, t. 4, p. 42-15.

<sup>46</sup>*La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 15-17/03/1942, 19/03/1942.

<sup>47</sup><https://maitron.fr/spip.php?article149083>.<https://maitron.fr/spip.php?article163839>.<https://maitron.fr/spip.php?article166739>.

<sup>48</sup>AD28, 3Q7TSA 50.

La déclaration de guerre en 1939 a stoppé chez les Français toute velléité de construire des maisons neuves. Deux ans après les bombardements de juin 1940, la remise en état sommaire des maisons, immeubles, locaux industriels et commerciaux, réparés aux moindres frais, les ouvriers du bâtiment, trop nombreux, se partagent le peu de travail proposé. La situation est ainsi décrite en 2000 par le fils d'Alfredo Zanello, maçon-cimentier piémontais, installé à Vire (Calvados) depuis 1922 : « *Après la débâcle, pendant l'occupation allemande, mon père continuera à travailler au ralenti par la force des événements, toute la production de ciment ayant été confisquée par les Allemands pour la construction du mur de l'Atlantique, il en manquera très vite. La quantité qui lui est allouée ne lui permet pas de travailler plus de deux semaines dans le mois*<sup>49</sup>. » C'est maintenant Cornelio, qui doit subvenir aux besoins de sa mère, dont on ignore si elle réussit à trouver quelques menus travaux rémunérateurs.

Se sent-il libéré d'une éventuelle désapprobation paternelle par crainte pour sa vie après l'exécution des quatre auteurs de l'attentat contre la librairie allemande chartraine ? On ne sait, mais Cornelio Vanoni participe le 10 août 1942 suivant au sabotage de la ligne téléphonique allemande Chartres-Thivars-Châteaudun par les FTP. Signalée comme telle dans l'ouvrage *La lutte des Francs-Tireurs et Partisans en Eure-et-Loir*, cette action est attribuée au groupe FTP de Nogent-le-Roi, qui a également soustrait une bobine de fil téléphonique<sup>50</sup>, car prélever du matériel au préjudice de l'armée d'occupation devient le réflexe quotidien des opposants, à plus forte raison de ceux qui travaillent pour son compte. L'objectif est atteint : les liaisons de l'occupant avec la moitié sud du département sont coupées, son action en est freinée pendant quelque temps.

### Une complicité singulière à haut risque : arrestation le 28 septembre 1942

Cornelio Vanoni est arrêté le 28 septembre 1942 au domicile familial, 32 rue de Varize, par la *Feldgendarmarie*, écrira sa mère qui était présente ; on ne peut exclure l'intervention de la Sipo-SD, police de sûreté du *Reich* et service de sécurité de la SS, mise en place à Chartres à partir de juin 1942 pour combattre tous les adversaires idéologiques du *Reich*. Il a été dénoncé, ce qui est plausible car la chasse aux communistes et aux résistants s'accompagne de l'infiltration des réseaux en train de se constituer, de la collaboration éventuelle de la police française ou de celle de simples citoyens collaborationnistes. Il est, selon elle, arrêté « *pour distribution de fausses cartes d'alimentation à des résistants et patriotes* », écrit qui est complété au crayon par les mentions « *distribution de fausses cartes d'identité* » et « *avait fait évader des PG français*<sup>51</sup> ». Huit ans après les événements, Mme Vanoni reproduit sans doute les termes employés pour justifier l'arrestation. Pour les FTP qui l'attesteront plus tard, il est arrêté « *pour avoir favorisé l'évasion de prisonniers français du camp de Morancé*<sup>52</sup> », ce qui constitue une activité antiallemande

caractérisée. Il est d'abord interné du 28 septembre au 20 octobre 1942 à la maison d'arrêt de Chartres, rue des Lisses, dans la section allemande ; son nom ne figure d'ailleurs pas sur le registre d'écrou<sup>53</sup> de l'année 1942, tenu pour les incarcérations suivant les arrestations par la police ou la gendarmerie française. L'enquête de l'occupant passe par des interrogatoires sans ménagements, voire brutaux, n'excluant pas la torture, conduits par la Sipo-SD dans ses locaux de la rue des Vieux-Capucins.

C'est une archive d'origine allemande<sup>54</sup>, conservée aux Archives nationales, qui affirme clairement le motif de son arrestation, l'accusation portée contre lui et définit la procédure judiciaire engagée à son encontre. De plus, fait supplémentaire non évoqué dans les archives françaises car non connu de ceux qui témoigneront après la guerre, elle affirme sa complicité avec Georges Pontet, « *travailleur du camp de Chartres* », dans « *la préparation à l'évasion de deux prisonniers civils français (non évadés)* ». Sa participation est jugée secondaire par rapport à celle de Georges Pontet, qui apparaît comme l'instigateur.

<sup>49</sup>Emo Zanello, « De maçon-cimentier à entrepreneur : le parcours d'un émigré italien du bâtiment en Normandie », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 31, 2001, p. 257-266 (Actes du colloque de Caen 24-26 novembre 2000). [https://www.persee.fr/doc/AsPDF/annor\\_0570-1600\\_2001\\_hos\\_31\\_1\\_2418.pdf](https://www.persee.fr/doc/AsPDF/annor_0570-1600_2001_hos_31_1_2418.pdf).

<sup>50</sup>*La lutte des Francs-Tireurs et Partisans en Eure-et-Loir*, édition Association des anciens FTPF d'Eure-et-Loir, préface de son président, Maurice Roquet (1907-1946), 1945, p. 18.

<sup>51</sup>Dossier de demande d'attribution du titre de déporté résistant à Cornelio Vanoni établi par sa mère le 21/05/1950, AC 21 P 546 556.

<sup>52</sup>GR 16 P 585 645.

<sup>53</sup>AD28, 1055 W 1.

<sup>54</sup>Archives nationales, AJ/40/1520. Les quelques pièces extraites du dossier allemand coté **2 J 1050/42g** sont rédigées en allemand, en partie manuscrites en caractères gothiques. Nous remercions Jean Mercier et son ami du diocèse de Paderborn (Allemagne) pour la conversion de l'écriture gothique en écriture latine préalable à notre traduction en français. Les pièces jointes n'ont, hélas, pas été conservées.

Selon l'enquête allemande, ils sont accusés « *[du] délit, contre le Reich ou contre l'occupant dans les territoires occupés, d'assistance à l'ennemi* », faits constitutifs de la trahison du *Reich* relevant des décrets allemands des 7 et 12 décembre 1941 signés du maréchal Keitel, motivant la procédure *Nacht und Nebel* (Nuit et brouillard), notée *NN*<sup>55</sup> en lettres à l'encre rouge dans le dossier. Le but en est de faire disparaître les ennemis et opposants au III<sup>e</sup> Reich dans un secret absolu, comportant **la déportation en Allemagne aux fins d'instruction judiciaire et de jugement par le Tribunal du peuple composé exclusivement de juges nazis**, d'effacer toute trace de leur existence en laissant la famille et la population dans l'incertitude quant au sort qui leur est réservé, pouvant aller jusqu'à la mort, dont il n'est jamais fait état. L'objectif est de semer la terreur dans les territoires occupés pour tenter d'affaiblir la résistance en progression. En effet, les nazis ne comptent pas sur la justice française, ni même sur la justice militaire allemande en France, d'autant plus que le droit allemand a évolué depuis le début des années Trente et évolue encore conformément aux objectifs du nazisme ; la justice est rendue par le peuple, dans l'intérêt du peuple, sans souci de l'individu.

### Georges Pontet, éléments de biographie

Georges Julien Pontet (Clévilliers 1899-Longjumeau 1946), fils d'un domestique de ferme et d'une mère au foyer, est né le 28 août 1899 à Clévilliers (Eure-et-Loir), où il devient domestique agricole après avoir obtenu le certificat d'études primaires (1912). Ouvrier agricole appartenant à la classe 1919, il est incorporé<sup>56</sup> le 20 avril 1918 au 164<sup>e</sup> régiment d'infanterie, passe dans divers régiments et termine son service trois ans plus tard avec le grade de sergent au 13<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens. Par rengagements successifs, il poursuit une carrière militaire dans les unités coloniales de l'armée d'Afrique. De 1918 à 1926, il participe aux campagnes suivantes : contre l'Allemagne (médaille commémorative 1914-1919), Maroc en guerre (Médaille coloniale agrafe *Maroc*), Tunisie opérations en colonnes, occupation des Pays Rhénans, Levant sous mandat de la Société des Nations. Admis sergent-chef le 28 juin 1928, il passe au 22<sup>e</sup> régiment d'aviation caserné sur la base aérienne de Chartres-Champhol (adjudant personnel navigant 1930, médaille militaire 1931). Pour des problèmes de santé, en partie consécutifs à une chute d'avion, non datée et non encore identifiée, il est admis à la retraite proportionnelle le 29 septembre 1934, avec pension d'invalidité révisable, et se retire à Lèves. Une nouvelle activité vient améliorer ses modestes revenus. Il est inscrit comme *employé de bureau* sur les listes électorales de Lèves de 1935 à 1939 ainsi que sur celles de 1944-1945 et 1946, continuité qui s'apparente à un emploi réservé dans la catégorie B ou C de la fonction publique pouvant être attribué à un ancien militaire pensionné et décoré. La plume, qui enregistre fin

sa nouvelle adresse sur sa fiche matricule, substitue au terme *ouvrier agricole* désignant sa profession celui de « **huissier préfecture** ». Réformé, il voit sa pension d'invalidité progresser tandis que sa santé s'altère. Le 11 mai 1939, il est déclaré « non récupérable » par l'armée : il n'est plus mobilisable et n'est pas mobilisé en septembre 1940. Il ne reste pas huissier, du moins n'est-il pas en 1940 l'huissier du préfet Jean Moulin, qui écrit dans son journal : « [15 juin 1940, 5 heures] *Decote, mon chef de cabinet, et Édouard, mon huissier, partent à leur tour, bien à contre-cœur [sic] et sur mon ordre formel*<sup>57</sup> ». Il travaille à notre connaissance toujours dans un bureau de la préfecture, mais l'occupation allemande va lui donner l'occasion d'exprimer son patriotisme et son hostilité à l'occupant sous une autre forme.

Nous en sommes réduits à des suppositions quant à la manière dont s'est établie **la complicité particulière entre Cornelio Vanoni et Georges Pontet**, à l'écart du réseau des FTP, qui attestera après la guerre l'action résistante du premier, sans mentionner le nom même du second. Elle pourrait s'être réalisée à la préfecture, quand le jeune Italien doit se présenter chaque année depuis 1935 pour le recensement et le renouvellement de sa carte d'identité d'étranger, sous la III<sup>e</sup> République, comme sous le gouvernement de Vichy. L'employé de bureau Georges Pontet aurait-il été chargé de l'attribution de ces cartes aux étrangers ou de leur distribution ? Aurait-il parlé avec ce jeune de ses activités professionnelles, de son travail de mouleur chez Gourdin puis de monteur en baraquements à Lucé pour le compte de l'occupant ?

<sup>55</sup>Un ancien déporté étudiant au lycée d'Angers, Jean-Luc Bellanger (1925-2019), arrêté et arrivé sous la procédure *NN* à la prison de Wolfenbüttel le 20/08/1942, libéré le 11/04/1945 après avoir travaillé à la bibliothèque et à l'infirmerie, a exploité à son retour de nombreuses études de sources allemandes, pour éclairer ses camarades libérés et rentrés, mais aussi la population française incrédule, avant que des études sur le sujet ne soient conduites plus récemment par des historiens. Jean-Luc Bellanger, « La déportation *NN* dite aussi 'Nuit et Brouillard' », *Mémoire Vivante (Bulletin pour la Fondation de la mémoire de la Déportation)*, n° 59, décembre 2008, p. 2-13.

<sup>56</sup>État signalétique et des services de Georges Julien Pontet, classe 1919, recrutement de Versailles, matricule 6582, AD78 en ligne.

Son inscription dans le Livre Mémorial de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation<sup>58</sup> atteste du sort commun réservé par l'occupant à un ancien militaire français de 43 ans et à son comparse, un jeune étranger de 21 ans, qui font partie des déportés *NN* partant de Paris le 19 novembre 1942 pour le camp *SS* spécial d'Hinzert (Pontet, matricule 5712) en attente de leur jugement par une juridiction spéciale au nom du peuple allemand.



Portail principal de l'ancien camp militaire de l'armée de terre CM 101 de Morancez-Le Coudray

À l'arrière-plan, le Séminaire des Barbelés, animé par l'abbé Franz Stock de 1945 à 1947

*Le Passant* (phot.) © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés (suggestion Daniel Sotteau)

**Quel lien particulier entre Georges Pontet et les prisonniers du camp de Morancez ?** Il est accusé par les Allemands, dans une archive allemande, d'avoir préparé comme « *travailleur au camp de Chartres* » et avec la complicité secondaire de Cornelio Vanoni, « *l'évasion de deux prisonniers civils français (non évadés)* », qui ne sont finalement pas évadés. Selon les archives françaises, Cornelio Vanoni aide à l'évasion des prisonniers du camp de Morancez en leur distribuant de fausses cartes d'identité, donc réalisées par des faussaires, tandis que les cartes d'identité officielles sont établies et délivrées à Chartres par la préfecture. Aucune archive n'éclaire la nature du travail effectué par Georges Pontet dans le camp de Morancez, ni l'existence de prisonniers civils dans ce camp. S'agirait-il d'un travail d'ordre administratif pour le compte du préfet, travail confié à un sous-officier qui a encadré des troupes coloniales de l'armée d'Afrique, auprès des prisonniers incarcérés ayant combattu en Eure-et-Loir en juin 1940, notamment le régiment d'infanterie coloniale du Maroc et la 84<sup>e</sup> division d'infanterie d'Afrique et le 4<sup>e</sup> RTT héritier du 6<sup>e</sup> RTT de G. Pontet)<sup>59</sup> ? Ces hommes sont des frères d'armes, qu'il connaît pour les avoir commandés et pour avoir mesuré leur patriotisme et leur dévouement à la France quand ils montaient au front. Pourrait-il, de par sa position à la préfecture, leur faciliter l'évasion du camp de Morancez en leur procurant une carte d'identité, que délivre la préfecture ? À moins qu'on ne lui ait délégué une fonction d'encadrement des troupes indigènes compte tenu de son expérience de sous-officier ?

## Déporté NN pour être jugé en Allemagne par le tribunal du peuple

**Un peu d'histoire.** Pour éclairer l'évolution de l'institution judiciaire nazie depuis le début des années Trente, le rôle et la place du Tribunal du peuple, la carrière, la personnalité et le rôle dans cette transformation de Roland Freisler, son président de 1942 à 1945, on peut se reporter au documentaire « Les tribunaux d'Hitler » produit par la chaîne franco-allemande Arte (France, 2023)<sup>60</sup>. Comme il est précisé dans la présentation de l'inventaire de la sous-série AJ/40 par les Archives nationales, les archives considérables produites par l'occupant nazi pour administrer les territoires français et belge de 1940 à 1944 sont pour l'essentiel conservées dans les Archives militaires allemandes, à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), et pour une part moindre au Centre historique des Archives nationales, à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis).

<sup>58</sup><http://www.bddm.org/liv/details.php?id=I.64.#PONTET>.

<sup>59</sup>J.-J. François, *op.cit.*, t. 4, p. 87, 97, 104, 125, 129, 132, 151, 154 (tous tableaux sur le mouvement des troupes), 212-240 (prisonniers des troupes coloniales, camps d'internement de Voves et de Morancez).

<sup>60</sup>Documentaire de Jean-Marie Barrière et Marie-Pierre Camus, écrit avec Gilles Gasser, en direct sur Arte le 19/09/2023 à 20h50 : <https://www.arte.tv/fr/videos/104775-000-A/les-tribunaux-d-hitler/>. Coup d'œil sur l'historiographie récente prenant en compte l'évolution du droit en Allemagne avec la montée en puissance du nazisme : <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2018-2-page-505.htm>.

La France a notamment saisi des dossiers nominatifs « afin de reconstituer le sort de nombre de ses ressortissants tombés entre les mains de la justice de l'Allemagne nationale socialiste ». En particulier ceux jugés **pour les affaires de haute trahison et d'atteinte à la sûreté du Reich et à celle des forces d'occupation en territoires occupés, et pour les cas d'intelligence avec l'ennemi** par une juridiction spéciale créée en 1934 par Hitler, le **Tribunal du peuple (Volksgerichtshof)**. Instance politique siégeant à Berlin, 15 Bellevuestrasse, présidée par l'implacable Roland Freisler d'août 1942 à février 1945<sup>61</sup>, elle condamne quasi systématiquement à mort les inculpés au terme de procédures expéditives, sans recours. Ce tribunal prononce le 22 février 1943 la sentence capitale contre les étudiants allemands, leaders du mouvement de résistance au nazisme « La Rose blanche », parmi lesquels Hans et Sophie Scholl. Après l'échec de l'attentat du 20 juillet 1944<sup>62</sup> perpétré par le colonel Claus von Stauffenberg contre Hitler à la « tanière du loup », son QG en Prusse orientale, et la tentative avortée de coup d'État qui devait suivre, baptisée « opération Walkyrie », l'auteur et les conjurés proches de lui sont assassinés le soir même. Hitler confie l'enquête à une commission spéciale de la Gestapo. Les conjurés officiers de la Wehrmacht sont mis à pied puis condamnés à mort par le Tribunal du peuple, dont le Führer fait une tribune à la gloire du nazisme.

### La prison militaire du Cherche-Midi à Paris 20 octobre-19 novembre 1942

L'enquête par la Sipo-SD à Chartres terminée, Cornelio Vanoni entre dans la procédure NN et plus aucune nouvelle de lui ne doit être connue, ni de sa mère, ni de la population. Théorie qui peut néanmoins être contournée par des renseignements échangés entre les personnes incarcérées dans l'une ou l'autre des deux parties française et allemande de la prison chartraine. Le 21 octobre 1942, il quitte la partie allemande de la prison de la rue des Lisses à Chartres pour la prison militaire du Cherche-Midi à Paris (VI<sup>e</sup>), sans doute en même temps que Georges Pontet. Construite en 1853 sur le site d'un ancien couvent à l'angle du boulevard Raspail et de la rue du Cherche-Midi, elle fonctionne jusqu'en 1964 avant d'être démolie en 1966 et remplacée par un immeuble hébergeant la

fondation *Maison des sciences de l'Homme*, créée en 1963 par l'historien Fernand Braudel (1902-1985). Dès juin 1940, elle est réquisitionnée par l'occupant et passe sous administration allemande, qui y incarcère les opposants politiques et résistants pour une période d'instruction de courte durée. En 1894, le capitaine Dreyfus y avait été condamné à la dégradation et à la déportation à perpétuité. Des lycéens et étudiants osant manifester contre l'occupant le 11 novembre 1940 sur les Champs-Élysées y sont incarcérés quelque temps<sup>63</sup>. Le capitaine de corvette Honoré d'Estienne d'Orves, martyr de la Résistance, y est interné de janvier à mai 1941, avant d'être condamné à mort et fusillé au Mont-Valérien le 29 août 1941.



Plaque apposée à l'emplacement de la prison du Cherche-Midi à Paris

Souvenir de la manifestation des lycéens parisiens contre l'occupant le 11 novembre 1940 pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale

<sup>61</sup>Juriste idéologue nazi en Prusse, puis secrétaire d'État au ministère de la Justice du Reich, chargé de la formation des jeunes juristes nazis, « les divisions blindées du droit », membre de l'Académie du droit, juge pénal le plus connu du III<sup>e</sup> Reich, auteur de plus de 3 000 condamnations à mort pour trahison ou haute trahison, faisant du Tribunal du peuple un instrument de terreur. Il est mortellement touché le 03/02/1945 sur son lieu de travail par un bombardement des forces aériennes américaines sur Berlin.

<sup>62</sup>Livret de l'exposition du Mémorial de la Résistance allemande et de la Fondation du 20 juillet 1944, en partenariat avec le Mémorial du Maréchal Leclerc de Hauteclouque et de la Libération de Paris – Musée Jean Moulin (Ville de Paris) : *Stauffenberg et l' « Opération Walkyrie »*. L'attentat contre Hitler du 20 juillet 1944. Présentée à Paris du 14/01 au 29/08/2010, visite du 15/07/2010.

<sup>63</sup><https://www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance103.pdf>.

À son entrée, une fiche est aussitôt créée au nom de Cornelio Vanoni. Plusieurs rubriques ne sont pas remplies, ce qui confirme qu'il n'a pas été jugé, ni par le tribunal militaire allemand de la *Feldkommandantur* de Chartres ou d'Orléans, ni à Paris, et qu'il n'est pas libéré, mais toujours prisonnier des Allemands. Elle porte le minimum de renseignements indispensables à l'administration pénitentiaire pour un séjour de courte durée. L'inculpation majeure est mentionnée : **ses relations avec des prisonniers de guerre du III<sup>e</sup> Reich**, inculpation renforcée par le fait de sa **nationalité italienne**, soulignée, qui fait de lui **le citoyen d'un pays ami du III<sup>e</sup> Reich ayant commis des actes hostiles au Reich**. Prisonnier NN, il est soumis au secret. Il est possible qu'il ait pu établir un contact, d'une part avec l'abbé Franz Stock, aumônier allemand des prisons parisiennes (Le Cherche-Midi, la Santé et Fresnes) et du Mont-Valérien, d'autre part avec un Chartrain de six ans son aîné, Marcel Cadieu, qui y est incarcéré comme lui pour activité antiallemande à partir du 4 novembre 1942.

**L'abbé Franz Stock**<sup>64</sup> (Neheim 1904-Paris 1948) est un prêtre catholique allemand francophile, recteur de la Mission catholique allemande de Paris de 1934 à 1939, puis à partir du 13 août 1940. Le 10 juin 1941, il est nommé par les autorités militaires allemandes « aumônier en fonction secondaire » ou « aumônier en fonction accessoire », traduction de l'allemand *im Nebenamt*, des prisons parisiennes (Cherche-Midi, La Santé, Fresnes) et du Mont-Valérien à Suresnes (Hauts-de-Seine), lieu d'exécution principal des condamnations à mort après jugement par un tribunal militaire allemand en France<sup>65</sup>. En redingote noire ou en soutane, se distinguant par un brassard à croix rouge et à bande verte, il ne porte pas l'uniforme d'aumônier militaire allemand comme le fait son collègue l'abbé Steinert, avec lequel il partage alors cette mission. Sans souci de leurs convictions

politiques et/ou religieuses, estimant ne pas avoir à connaître les motifs de leur incarcération, il propose un réconfort spirituel et moral aux détenus, prépare et accompagne les condamnés à mort jusqu'au lieu d'exécution. Aucune cellule ne lui est interdite, même celle des prisonniers mis au secret.

En l'absence d'écrit de sa part, il est difficile de préjuger du lien, que Cornelio Vanoni entretient à ce moment-là avec la religion catholique, qui a dû marquer son enfance, dans la tradition italienne de cette époque, plus souvent sous l'influence de la mère que du père. Il a vraisemblablement fait sa première communion en l'église Saint-Aignan de Chartres, la plus proche du domicile initial, où ont eu lieu en juin dernier les obsèques religieuses de son père. Pendant son incarcération à la prison du Cherche-Midi du 21 octobre au 19 novembre 1942, a-t-il, sur sa demande ou par la visite spontanée du prêtre, échangé quelques mots avec l'aumônier, qui pratique une fraternité active et se fait « *le serviteur et l'ami de ceux-là même que son gouvernement considérait comme ses pires ennemis* »<sup>66</sup>? L'abbé Stock sera reconnu comme un précurseur de la réconciliation franco-allemande, dont la mémoire est honorée à Chartres et entretenue par l'association *Les Amis de Franz Stock*, sur les lieux du Séminaire des barbelés de Chartres-le Coudray, dans un bâtiment de l'ancien camp de Morancez. En effet, dans son *Journal des fusillés*, l'aumônier note son passage à la prison du Cherche-Midi les 23, 24 et 27 octobre, puis 10 et 17 novembre 1942. Toutefois, sachant qu'il est très surveillé en tant qu'Allemand au contact des opposants au régime nazi et que son journal peut lui être confisqué, il s'en tient aux faits quotidiens dans un style sec et dépouillé, simple trace utile pour rafraîchir au besoin sa mémoire. Il n'a tenu aucune liste des détenus visités, le nom de Cornelio Vanoni n'est pas cité dans ses écrits publiés à ce jour.

<sup>64</sup>Une biographie : Raymond Loonbeek, *Franz Stock. La fraternité universelle (1904-1948)*. Paris, Éditions Salvator, 2007, p. 116-126. Les écrits, inédits jusqu'alors, de l'aumônier du Mont-Valérien, incluant *Le Journal des fusillés* : Franz Stock, *Journal de guerre. Écrits inédits de l'aumônier du Mont-Valérien*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2017, p. 53-220. L'abbé Stock, fait prisonnier par les Américains le 25/08/1944 à Paris, se voit confier de 1945 à 1947 la direction du « Séminaire des Barbelés », qui rassemble les prisonniers de guerre allemands étudiants en théologie dans le camp dit de Morancez avant le conflit, aujourd'hui « Centre Européen de rencontres Franz Stock du Coudray-Chartres ». <https://www.centre-franz-stock.org/fr/labbe-franz-stock/biographie-de-franz-stock/>. Franz Stock repose depuis 1963 en l'église Saint-Jean-Baptiste de Rechèvres à Chartres.

<sup>65</sup>Claire Cameron (dir.), *Le Mont-Valérien. Résistance, Répression et Mémoire*, Montreuil, Gourcuff Gradengo-Ministère de la Défense, 2008.

<sup>66</sup>Expression du R. P. Michel Riquet (1898-1993), citée dans Franz Stock, *Journal de guerre, op. cit.*, p. 27.

**Marcel Cadieu**<sup>67</sup> (Chartres 1914-Sours 1949), est le fils cadet d'un ouvrier boulanger, qui a été tué au combat au sud-est de Vouziers (Ardennes) le 15 octobre 1918. Il fréquente l'école publique du quartier Saint-Pierre et obtient le certificat d'études primaires en 1926<sup>68</sup>. D'abord manœuvre, il devient fumiste vers 1934, métier qu'exercent également les Gubetta père et fils, qui ont pu faciliter la rencontre de Marcel avec le jeune Cornelio Vanoni. Il adhère à la CGT en 1934<sup>69</sup> et se porte sympathisant du Parti Communiste. Engagé volontaire le 18 avril 1935 au titre du 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie<sup>70</sup>, il devient caporal-chef le 1<sup>er</sup> octobre 1935, mais il est réformé définitivement n° 2 le 31 décembre 1936 pour une affection antérieure au service et sans relation avec celui-ci. Contrarié par cette décision, il rejoint par conviction politique les volontaires antifascistes français dans les Brigades internationales, recrutées par le Komintern<sup>71</sup> et sa puissante antenne parisienne, dont André Marty (1886-1956) est le secrétaire, pour aller combattre en Espagne aux côtés des Républicains. Après le passage clandestin des Pyrénées dans un groupe de 40, guidés par des contrebandiers appartenant au réseau clandestin créé par le PCF, il atteint Figueras, lieu de rassemblement des volontaires, le 19 mai 1938. Mais après un séjour à l'hôpital de Mataró, au nord de Barcelone, il est rapatrié en France pour raison de santé trois mois plus tard. Il vient d'être à nouveau contrarié dans son engagement par sa maladie.

Alors qu'il est chauffeur chez le concessionnaire Citroën du bd Blanqui à Paris XIII<sup>e</sup>, il se marie à Sours (Eure-et-Loir) le 2 novembre 1940 et partage sa vie entre la région de Chartres et Paris VI<sup>e</sup> (7 rue Grégoire de Tours). En mars 1941, il participe dans son voisinage parisien à la formation d'un groupe franc de sept hommes, qui planifie des actions contre l'occupant et va établir des relations, qu'il qualifie « de principe », avec

les FTP. En Eure-et-Loir, où il se rend régulièrement, **il aide occasionnellement les Nord-Africains évadés du camp de Morancez**, activité de même nature que celle que les Allemands reprochent à Cornelio Vanoni, qu'il doit revoir à cette époque. Son groupe parisien est arrêté début novembre 1942. Lui-même est arrêté à son domicile par la Sipo-SD le 4 novembre 1942 et incarcéré à la prison du Cherche-Midi. Condamné à mort, il est mis en instance de révision de procès. Il est finalement relâché en février 1943 pour raison de santé, sa maladie ayant pu être la cause heureuse de sa libération. Il part ensuite rejoindre la résistance « *entre Tulle et Brive* », où il est à nouveau arrêté puis libéré. Il est reconnu comme chef de groupe FFI actif à la libération de Chartres, le 16 août 1944 pour avoir délogé les Allemands de la porte Morard, de l'usine à gaz et du cimetière Saint-Chéron, puis le 17 aux combats des Trois-Ponts<sup>72</sup>. Il témoigne en 1945 sur ces jours d'août 1944 auprès de la Commission d'histoire de l'occupation, en complétant son récit par le relevé de ses actes patriotiques pendant le conflit. Son nom figure sur la fiche de Cornelio Vanoni établie après la guerre par le Comité départemental d'Eure-et-Loir de la Fédération nationale des internés et déportés politiques<sup>73</sup>, comme **camarade pouvant justifier les événements** qui ont conduit à son arrestation le 28 septembre 1942, et son parcours de déporté jusqu'à sa mort.

Un contact entre Cornelio Vanoni et Marcel Cadieu, tous deux convaincus d'activité antiallemande, a pu s'établir à la prison du Cherche-Midi entre le 4 et le 19 novembre 1942. En effet il faut bousculer nos idées reçues sur l'isolement et le secret en milieu carcéral. Comme le rapportent des détenus à leur famille<sup>74</sup>, la prison du Cherche-Midi, ancien couvent, a un plancher en bois qui permet la communication d'un étage à l'autre.

<sup>67</sup> Données biographiques tirées du témoignage déposé par Marcel Cadieu les 6 et 9 juillet 1945 auprès de la Commission d'histoire de l'occupation, présidée par Jean Waquet, archiviste départemental, sur son action dans divers groupes francs sous l'occupation et pendant la libération de Chartres (porte Morard et cimetière Saint-Chéron, puis les Trois-Ponts). AD28, 18 J 2.

<sup>68</sup> *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 17/07/1926.

<sup>69</sup> [https://brigadesinternationales.fr/wiki/CADIEU\\_Marcel](https://brigadesinternationales.fr/wiki/CADIEU_Marcel), Source RGASPI (BDIC, Mfm 880/4, 545.6.1070) et (Moscou, F. 545. Op.6 D.36 (archives du centre russe pour la conservation des archives en histoire politique et sociale, Moscou). <https://anraprika.hypotheses.org/1064>.

<http://www.bdic.fr/pdf/BrigadesInternationales.pdf>. <https://calames.abes.fr/pub/#details?id=Calames-201110141610419222>.

<sup>70</sup> État signalétique et des services de Marcel Robert Cadieu, classe 1934, recrutement de Chartres, matricule 1941.AD28.

<sup>71</sup> Ou III<sup>e</sup> Internationale communiste créée par Lénine en 1919, après la scission avec les socialistes, dirigée par le parti communiste de l'Union Soviétique sous la férule de Staline.

<sup>72</sup> Roger Joly, *La libération de Chartres*, Paris, Le Cherche-Midi éditeur, 1994, p. 56, 69, 74, 83.

<sup>73</sup> AD28, 27 J 8.

<sup>74</sup> Détails sur la vie dans cette prison donnés à propos de l'incarcération d'Honoré d'Estienne d'Orves. R. Loonbeek, *op. cit.*, p. 132-133.

D'autre part, de 18h à 8h du matin, la prison est fermée, livrée aux seuls prisonniers, enfermés dans les cellules. Le samedi et le dimanche, la surveillance devient plus lâche à partir de midi. Entre les rondes des gardiens, dont le début et la fin sont signalés par un prisonnier proche de la porte, chacun peut alors s'exprimer par le judas : les nouveaux se présentent aux anciens en espérant reconnaître une voix connue, on échange, on discute, on organise des concerts, des causeries, au milieu d'un bruit que nous peinons à imaginer. En lisant la biographie de Franz Stock, riche en récits des prisonniers et de leurs familles, il apparaît possible que les deux jeunes gens de Chartres aient pu découvrir leur présence simultanée et échanger quelques propos à distance. Si tel est le cas, Marcel Cadieu aura pu donner à la mère de Cornelio, au printemps suivant, les dernières nouvelles de son fils avant son départ pour l'Allemagne.

### Le voyage de Paris à Hinzert 19-20 novembre 1942

Il paraît probable que Georges Pontet et Cornelio Vanoni ont rejoint ensemble la prison du Cherche-Midi, d'où les deux hommes partent ensemble, nous en avons la preuve, le 19 novembre 1942 pour l'Allemagne<sup>75</sup>. Ils s'entassent avec d'autres dans un fourgon cellulaire, qui prend la direction de la gare de l'Est. Sous haute protection militaire allemande formant une double haie, les prisonniers extraits des trois prisons de la région parisienne, Le Cherche-Midi, la Santé et Fresnes, sont canalisés dans la cour de la gare, à leur grande surprise sans doute, non pas vers un wagon à bestiaux habituellement préposé au transport des détenus, prisonniers ou juifs, dont le sort est arrêté, mais vers un wagon de 3<sup>e</sup> classe, luxe accordé à ceux dont le sort n'a pas encore été figé par un tribunal allemand, ce qui n'advient qu'en Allemagne. Les regards de la foule se tournent vers ceux qui vont quitter la France pour l'Allemagne. L'hiver 1942 est précoce et glacial, il gèle fin novembre dans toute la France, la neige recouvre le bassin parisien, son épaisseur est de 20 cm à Chartres<sup>76</sup>. Les pensées de Cornelio Vanoni s'envolent vers sa mère, dont il est le protecteur depuis le décès de son père. Les vitres du wagon, qui peuvent s'ouvrir, sont grillagées, empêchant toute évasion, et chaque compartiment aménagé en cellule ferme à clé. Soldat de la *Wehrmacht* ou de la *SS*, un garde armé surveille le couloir. Ceux qui le peuvent confient aux cheminots, qui courent le risque d'être arrêtés en les récupérant, des messages destinés à leur famille, dont une partie notable atteindra le destinataire par voie postale. Aucun message ne parviendra à la mère de Cornelio par cette voie.

Les cheminots de la gare connaissent bien ce wagon : c'est le quatorzième transport depuis sa première mise en place par la *Wehrmacht* le 29 mai 1942 et le troisième du mois de novembre 1942. Ils l'accrochent au rapide de nuit pour Berlin. Dans certains cas, le wagon de Paris va jusqu'à Reinsfeld. Dans d'autres cas, à Metz, leurs collègues de la Moselle, annexée au III<sup>e</sup> Reich, le décrochent pour l'accrocher au train pour Trèves, où il arrive au petit matin. Rappelons que Trèves est le nom français donné à la ville de Trier ((Rhénanie-Palatinat/Allemagne), fondée par l'empereur romain Auguste sous le nom de *Augusta Treverorum* pour honorer les Trévires, peuple gaulois, qui avait antérieurement un sanctuaire en ce lieu. Les prisonniers traversent la ville à pied sous la surveillance de *Schupos*, agents de la *Schutzpolizei* assurant la sécurité publique, pour gagner la prison située non loin de la cathédrale, le temps de prendre un repas. Puis retour à la gare pour prendre un train plus modeste pour Reinsfeld, à 30 km au sud-est. Encadrés par des *Schupos* ou des *SS*, ils effectuent la dernière étape de 7 km à pied, dans un paysage hivernal glacial et lugubre, jusqu'à une hauteur<sup>77</sup> d'où l'on domine des baraques au milieu d'un bois de sapins, entourées par une clôture, dont le grand portail est flanqué de l'écriteau : **SS- Sonderlager Hinzert**

(Camp de concentration spécial *SS* d'Hinzert)

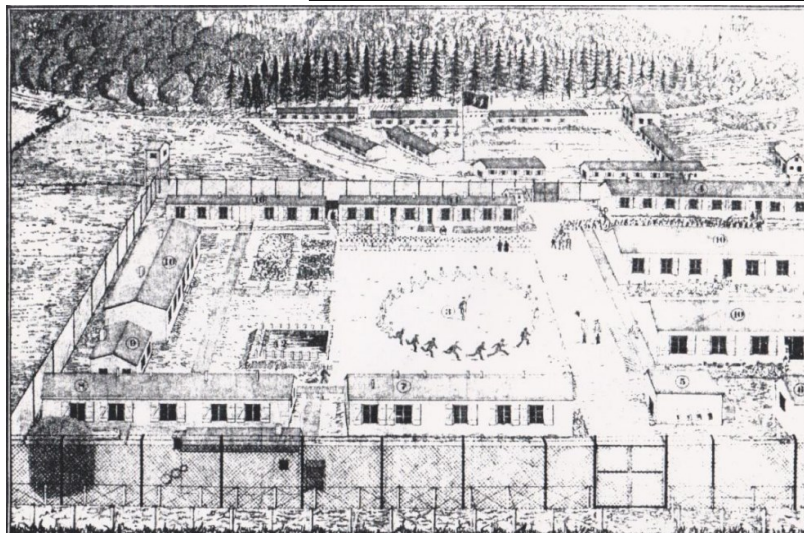
### La vie au camp de concentration spécial *SS* d'Hinzert 1942-1943

L'inquiétude commence en apercevant des déportés de tous âges en mauvais état, mal vêtus, voire nus. D'après les récits d'anciens déportés, dans la cour, le groupe est sidéré par un accueil assuré par le commandant des *SS* et le *Kapo* du camp, d'une violence inouïe, destiné à les terroriser par des exercices physiques épuisants au milieu des cris, des coups de pieds ou de matraque, des discours vociférés par haut-parleur, des accusations (« vous êtes des criminels »), des menaces (« vous allez perdre votre nom et ne serez plus qu'un numéro – en allemand 1 Stück » – « toute évasion sera punie de la peine capitale »).

<sup>75</sup> Joseph de La Martinière (1908-2003), prêtre, déporté lui-même à Hinzert, a collecté le témoignage d'autres déportés revenus de ce camp. J. de La Martinière, *Mon témoignage de déporté NN*, t. I, Gien, Orléans, Fresnes ; t. II, Hinzert, versions dactylographiées.

<sup>76</sup> <https://www.meteo-paris.com/chronique/annee/1942>.

<sup>77</sup> J. de La Martinière, t. II, *Hinzert*, plan du camp par Von Wipf, p. 22 bis ; plan du camp et vue cavalière par André Hogengarten, p. 22 ter.



*Plan du camp d'Hinzert et vue cavalière communiqués par André Hohengarten, ancien déporté*

*De haut en bas : au loin, le camp propre à l'encadrement SS ; puis à gauche le potager et à droite une file devant le réfectoire ; au centre, la place d'appel, où un chef armé fait courir en cercle les déportés en les invectivant ; sur la gauche en haut, jardin potager, plus bas, la « piscine », lieu de sévices.*

*Extrait de J. de La Martinière, t. II, Hinzert, p. 22 bis*

C'est le début du conditionnement des déportés par la terreur et de la tentative de dépersonnalisation programmée pour annihiler toute résistance physique et morale chez ceux qui ont osé exprimer leur hostilité envers l'Allemagne nazie et/ou la combattent. Le ton est donné, la peur s'installe.

Le groupe est ensuite soumis à une quarantaine d'environ une semaine dans une chambre, sans contact autre que visuel avec les autres déportés. Après l'accueil déstabilisant, le moral est atteint, chez les plus jeunes notamment, on n'hésite à pleurer face à ce qui attend, mais c'est une accalmie, qui permet toutefois quelques échanges prudents entre déportés, où se dessine une forme de solidarité et où les plus combattifs se promettent d'aider les plus vulnérables. On se cherche quelque affinité politique ou religieuse, patriotique, professionnelle, on sonde des accointances, notamment selon l'origine géographique. Mais par les fenêtres, ce que l'on voit et ce que l'on entend a de quoi terroriser. Cornelio Vanoni et Georges Pontet se soutiennent. En sortira-t-on vivant ?

Ce camp de concentration, de taille modeste par rapport à beaucoup d'autres, est composé de 10 baraques de 120 places et des locaux indispensables à son fonctionnement spécial mis au point par la SS, organisés autour de la place d'appel, au centre de laquelle un haut-parleur braille discours, ordres ou musique, dans un enclos cerné par une haute clôture surmontée de barbelés. L'encadrement SS loge dans un camp indépendant, face à l'entrée principale. Il est géré par une section de la police d'État de Trèves. En voici quelques acteurs principaux, présents au camp à l'été 1942 et de manière durable selon l'auteur : Cornelio Vanoni et Georges Pontet ont dû les connaître et subir leurs sévices à partir de la fin novembre 1942 :

- Le commandant du camp, Sporrenberg, surnommé pour des raisons évidentes « Gueule d'Or » ou « l'homme au chien », est un vétéran fanatique du chancelier Hitler ; son zèle seul l'a conduit au grade de capitaine et à la situation de privilégié du régime nazi : il tient à l'ordre au sein du camp. Il n'a que mépris pour les Français, qu'il entend réduire à l'état de « *Stücke* », de numéros dans le langage des camps de concentration, et contre lesquels il n'hésite pas à lancer son chien.
- Il est accompagné d'un nain, Heinrich, surnommé « Napoléon » à cause de la position de ses mains et de son bras, garçon coiffeur dans le civil, toujours agressif, spécialiste des coups de gueule à l'image de son chef.
- L'officier SS Martin, également accompagné de son chien, qu'il ne lâche toutefois pas contre les déportés, regarde les scènes de violence avec une moue assez énigmatique, peut-être en relation avec une ascendance française en Bourgogne.
- Une nuée de SS vient en permanence harceler par surprise les détenus à grands cris et force coups, du lever au coucher, et aussi la nuit.
- L'appareil répressif s'appuie aussi sur les *Kapos*, dont le rôle est de simplifier la tâche des SS en rendant plus efficace par n'importe quel procédé le travail forcé des détenus. Ils sont souvent recrutés parmi d'anciens détenus de droits commun. Certains peuvent être recrutés parmi les déportés, que l'anéantissement imminent porte à solliciter quelques maigres faveurs pour survivre, au prix de délations.

- À leur tête, le « Kapo du camp », Eugène Wipf, dont l'auteur fait le portrait suivant : « *Il était l'homme à tout faire des SS, le plus dangereux, le plus cynique, le plus cruel du camp ; tantôt aimable, tantôt féroce, d'une servilité extrême en présence des SS ; dénonçant les prisonniers toutes les fois qu'il en avait l'occasion, prenant lui-même l'initiative de punitions terribles et pouvant entraîner la mort ; maintenu en permanence par l'alcool dans un état d'extrême agitation. Il était l'âme damnée des SS, stimulait leur zèle, et exerçait sa terreur sur les cadres eux-mêmes par la crainte de délation. Rien ne se faisait dans le camp (désignation des Kommandos, changement de programme du travail, inspections, arrivées et départs, punitions), sans qu'il y fût mêlé. Il parlait avec beaucoup d'aisance. Il était très flatté et très courtisé, car s'il pouvait faire mourir, il pouvait aussi sauver la vie et étouffer des histoires compromettantes. Pour assurer son autorité et pour s'informer de tous les incidents du camp, il s'appuyait sur une équipe d'hommes et de jeunes gens sans aveu, qui recevaient de lui nourriture, places avantageuses, tabac<sup>78</sup> ».*

### La machine judiciaire nazie se met en route novembre-décembre 1942

Sans perdre de temps, la machine administrative nazie, implacable et déjà bien rodée, se met en route dès l'arrivée des prisonniers à Hinzert. C'est le tribunal de grande instance de Cologne, reconverti en tribunal d'exception, « le tribunal spécial de Cologne », qui est chargé d'instruire l'affaire judiciaire Pontet/Vanoni. Le 1<sup>er</sup> décembre 1942, le conseiller Theissen transmet au procureur général du Reich de Cologne Meisner, chargé de présenter les réquisitions contre les accusés, le rapport d'enquête « *contre le travailleur du camp de Chartres Georges Pontet et un autre* » accompagné de pièces jointes probablement établies par la Sipo-SD de Chartres, non conservées.

Après examen, le procureur général Meisner, responsable de l'accusation, transmet le 19 décembre 1942 le dossier Pontet/Vanoni au Procureur général auprès du Tribunal du peuple à Berlin, en lui précisant que les faits ont été analysés au regard de la récente circulaire du 14 octobre 1942<sup>79</sup>, tout en lui demandant de vérifier s'ils relèvent effectivement de son application. On note à nouveau la formule « *Information judiciaire contre le ressortissant français Georges Julien Pontet et un autre pour favoritisme envers l'ennemi* » Si le nom de Vanoni est noté sur la chemise du dossier, le procureur souligne que Pontet est un ressortissant français, sans mentionner ni le nom de Vanoni, ni sa nationalité italienne, élément qui semble en cause. Comme pour en signaler la gravité, cette note d'accompagnement est marquée des timbres à l'encre rouge **Secret !, Détenus !, Recommandés !** La signature de Meisner est accompagnée du timbre à l'encre rouge « **Le Procureur général du Tribunal de grande instance, Cologne** », assorti du symbole nazi, **l'aigle aux ailes déployées entourant la croix gammée**. Une feuille estampillée en rouge « **NN Saale** », (salle des déportés NN) porte la cote du dossier allemand [19c S Js 237/42g] et l'indication manuscrite de la date de son examen, *Berlin le 31 décembre 1942*. La personne chargée du dossier signe par ses deux initiales suivies du V de Volk, le peuple, au nom duquel elle intervient.

EC 49.972 N. 25.648  
no 4 EN 64854  
AA

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA  
FRANCAISE

ITALIEN PRISON de: ALLEMANDE CHERCHE-  
MIDI.

NOM : VANONI  
Prénoms CORNELIO. (Italien)  
Né le : 11-12-1920  
Demeurant à  
Profession:  
Arrêté le : à  
Interné le: 21.10.42 à CHER.-MIDI.  
Transféré le: 19.11.42 à TRIER.  
Condamné le  
allemand de per le Tribunal  
à  
Transféré le:  
Transféré le:  
Expiration de peine le:  
Libéré le:  
Motif: RELATIONS AVEC PRISON de  
GUERR

26 JUN 1953  
Arch. E.G.  
1564 NOV 88

Document de travail. Procureur général auprès du Tribunal du peuple.

Français (au singulier : G. Pontet). Étrangers en détention préventive 488 NN.

Litige contre 1/ Pontet Georges 2/ Vanoni Cornelio. Motif : Assistance à l'ennemi. Greffier V. Stavoeck.

© Archives nationales (France), AJ/40/1520, dossier n° 488, page 1 (cote allemande 2 J 1050/42g).

<sup>78</sup>Ibid., p. 44.

<sup>79</sup>Non consultée.

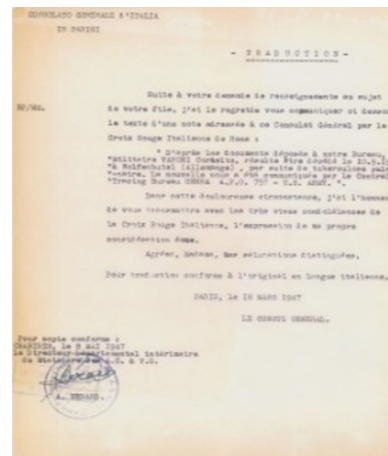
On note l'insistance à distinguer le ressortissant français Georges Julien Pontet de son complice, qui n'a plus d'identité au point d'être réduit à l'appellation « un autre ». Ce maigre dossier ne comporte pas la suite administrative et judiciaire de cette affaire pour chacun. Seul, le destin de chacun connu par la suite tend à prouver qu'il s'est tenu le 31 décembre 1942 au Tribunal du peuple à Berlin une réunion, qui a décidé de dissocier les deux cas. Il est apparu pour Cornelio Vanoni le facteur aggravant de sa nationalité italienne. Au lieu d'être par sa nationalité un ami du *Reich*, il a trahi à la fois son pays d'origine et sa terre d'accueil occupée par les Allemands en commettant en France au profit de prisonniers des Allemands des actes d'hostilité à l'occupant, ce qui en fait doublement un ennemi du *Reich*. Si, dans cette affaire qualifiée « *de moindre importance* », si la participation de Cornelio Vanoni est qualifiée de « *secondaire* », il est seul à avoir été transféré dans la prison de Wolfenbüttel, au nord de l'Allemagne, en vue de son jugement par le Tribunal du peuple de Berlin, alors que Georges Pontet sera envoyé à la prison de Diez (Rhénanie-Palatinat), voisine d'Hinzert, pour être jugé par le tribunal spécial de Cologne, mais toujours au nom du peuple.

### Suite et fin d'un implacable parcours le 18 août 1943

Cornelio Vanoni décède le 18 août 1943, non pas à Hinzert, mais à 500 km de là, dans le nord de l'Allemagne, à Wolfenbüttel (Basse-Saxe, Allemagne), dont une graphie erronée regrettable, « Wolfentel », est portée sur l'acte de décès officiel établi par le ministère des anciens combattants le 25 juin 1947, erreur reproduite sur d'autres documents officiels et pérennisée de ce fait de nos jours sur plusieurs sites mémoriels en ligne. Notre démarche de modification/rectification de son acte de décès, effectuée le 18 septembre 2019 auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre à Caen (Département Reconnaissance et Réparation), accompagnée des pièces justificatives et explicatives, reste aujourd'hui encore sans réponse.

La ville de Wolfenbüttel (Basse-Saxe, Allemagne) est alors le siège d'une prison de détention préventive, dans laquelle sont conduits depuis le camp de concentration d'Hinzert des résistants déportés politiques NN, que le régime nazi entend faire disparaître définitivement aux yeux de leur famille, en attente de leur jugement par le Tribunal du peuple. La peine capitale est ensuite exécutée sur place dans un bâtiment de la prison. C'est là que sont guillotins, le 3 décembre 1943, onze membres du réseau *Renard*<sup>80</sup> de Poitiers (Vienne), réseau de résistance d'inspiration gaulliste mis sur pied par Louis Renard<sup>81</sup>, avoué au tribunal civil de Poitiers,

réseau démantelé à la fin de l'été 1942. C'est le sort qui guettait l'ouvrier Cornelio Vanoni, si la dégradation de son état de santé en raison des sévices subis à Hinzert ne l'avait acheminé vers la mort avant son jugement et sa condamnation. Le témoignage de Jean-Luc Bellanger<sup>82</sup>, étudiant à Angers réchappé de cette prison, donne une description des locaux et des conditions de vie et de mort des prisonniers. Selon lui, les premiers prisonniers NN sont arrivés dans ce nouvel enfer à partir de mai 1943. Ce pourrait être le cas de Cornelio Vanoni, qui aurait donc passé au moins six mois à Hinzert, dont les très rudes mois d'hiver, aggravés de sévices liés au froid glacial.



Réponse (traduction) du 18 mars 1947 du Consul général d'Italie à Paris à la lettre de Mme Vanoni lui demandant où et quand son fils est mort

© Service historique de la Défense Caen, AC 21 P 546 556, dossier de décès de Cornelio Vanoni

La mère de Cornelio Vanoni ne reçoit aucune nouvelle de son fils, aucun courrier administratif d'origine allemande. Elle s'adresse le 11 mars 1943 au consul général d'Italie en France. Celui-ci enquête et reçoit du Service des prisonniers de la *Wehrmacht* à Paris un court billet, daté du 18 mars, l'informant que le prisonnier italien Cornelio Vanoni est : « ... arrêté, le niveau de la procédure ne permet cependant pas d'en dire plus », réponse-type réservée aux déportés politiques NN.

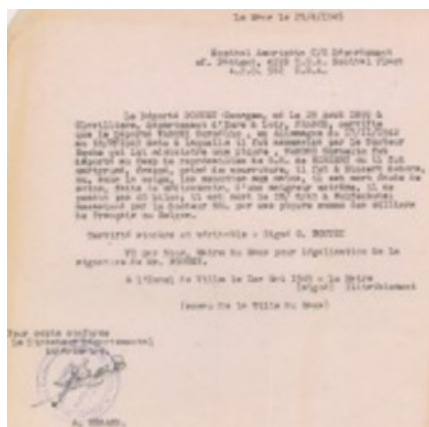
<sup>80</sup><https://www.vrid-memorial.com/le-reseau-louis-renard-historique/>.

<sup>81</sup><https://maitron.fr/spip.php?article228257>.

<sup>82</sup><https://www.vrid-memorial.com/la-prison-de-wolfenbuttel/>.

## Georges Pontet témoigne sur la vie et la mort de son jeune camarade

Sur la base des données collectées par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, Georges Pontet, quant à lui, est transféré à une date inconnue du camp spécial SS d'Hinzert à la prison de prévention de Diez-sur-Lahn (Rhénanie-Palatinat, Allemagne), où attendent les déportés NN avant leur jugement par le tribunal spécial de Cologne. Son transfert au camp de concentration de Gross Rosen (Basse-Silésie, Pologne) peut apparaître comme l'application du verdict de ce tribunal du peuple le condamnant aux travaux forcés. À moins qu'il ne s'agisse du transfert de tous les déportés NN du camp d'Hinzert vers d'autres camps de concentration (Gross Rosen, Buchenwald et Sachsenhausen), lorsque cette procédure NN est abandonnée par le régime nazi, le 30 juillet 1944. Après avoir fait travailler les déportés dans les carrières de granit à la construction du camp principal et d'une centaine de sous-camps, le camp de Gross Rosen est peu à peu transformé en complexe militaro-industriel au profit d'industries allemandes telles Krupp, I.G. Farben ou Daimler-Benz, exploitant jusqu'à la mort les déportés des territoires occupés, ainsi que des travailleurs étrangers arrêtés par la Gestapo sur le territoire du Reich, faussement accusés de complot contre le Reich, et internés à partir du Reich en camp d'extermination<sup>83</sup>. Georges Pontet fait partie des déportés de Gross Rosen évacués vers l'ouest sur le camp de Dora, après l'arrivée fin janvier 1945 des déportés venant d'Auschwitz, rescapés de la Marche de la Mort quelque temps avant la libération du camp par les unités ukrainiennes de l'Armée rouge. Il est libéré à Dora le 11 avril 1945 par les Américains, ramené en France et hospitalisé dans le quartier américain de l'hôpital du Mans (Sarthe). Sent-il ses jours en danger ? Dès le 25 avril 1945, il tient à déposer sans délai son témoignage<sup>84</sup> sur le calvaire et la mort de son jeune camarade d'infortune Cornelio Vanoni, qui a été sanctionné à l'extrême : « ... [il] fut martyrisé, frappé, privé de nourriture, il fut à Hinzert dehors, nu dans la neige, les menottes aux mains, il est mort faute de soins, faute de médicaments, d'une maigreur extrême, il ne pesait pas 40 kg. Il est mort le 18/08/1943 à Wolfenbutel, assassiné par le docteur SS par une piqûre comme des milliers de Français ou Belges. » Le déporté, qui connaît donc date et lieu de décès du jeune Italien, se fait l'écho d'une pratique courante de l'euthanasie par les médecins nazis. Ce récit « certifié sincère et véritable », visé le 1<sup>er</sup> mai 1945 par le maire du Mans pour légalisation de sa signature, ne parvient pas à la mère de Cornelio Vanoni, mais au ministère des anciens combattants et victimes de guerre.



*Témoignage douloureux déposé par Georges Pontet à son retour de déportation*

*Hôpital américain, Le Mans (Sarthe) le 24 avril 1945*

© Service historique de la Défense Caen, AC 21 P 546 556, dossier de décès de Cornelio Vanoni

<sup>83</sup>La FMD a identifié 321 Français passés par ce camp, des déportés NN mais aussi 162 de nos concitoyens arrêtés sous de faux prétextes sur le territoire du Reich. L'instituteur d'Orgères-en-Beauce (Eure-et-Loir) Robert Cordioux (Vitray-en-Beauce 04/11/1911-Dora 25/02/1945), prisonnier de guerre transformé fin 1942, affecté le 16/05/1943 à l'usine Gutmann d'Hirschberg, arrêté dans un groupe de 90 Français par la Gestapo le 24/11/1944, y est interné du 18/12/1944 jusqu'au transfert à celui de Dora, où il décède au cours d'une épidémie de typhus le 25/02/1945 au Block 131. © Service historique de la Défense Caen, AC 21 P 105 069, dossier de décès.

<sup>84</sup>© Service historique de la Défense, AC 21 P 546 556.

Mme Vanoni, qui est maintenant femme de ménage, interroge à nouveau le consul général d'Italie à Paris en mars 1947 : où et quand son fils est-il mort ? Celui-ci lui transmet le 18 mars la réponse obtenue de la Croix-Rouge italienne à Rome : « *D'après les documents déposés à notre Bureau, le militaire VANONI Cornelio résulte être décédé le 10.09.1943 à Wolfenbutel (Allemagne) par suite de tuberculose pulmonaire. La nouvelle nous a été transmise par le Central Tracing Bureau UNRRA A.P.O. 757 – US Army.* ». Il transmet les très vives condoléances de la Croix Rouge Italienne et l'expression de sa propre considération émue. La maman s'empresse de porter ce courrier à l'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre, qui en établit une copie le 8 mai pour envoi au secrétariat des ACVG à Paris : enfin son acte de décès va pouvoir être établi. On remarque une date de décès en désaccord avec les autres documents, et la mention de « militaire » l'assimilant aux soldats italiens capturés par les Allemands après la rupture entre Hitler et Mussolini en 1943. Sujet de nationalité étrangère, sujet italien, c'est par l'Italie, son pays d'origine, que la France apprend officiellement le décès de Cornelio Vanoni, qui a combattu pour la liberté de sa terre d'accueil, choisie pour un avenir meilleur.

Après le conflit, au lendemain de la cérémonie de commémoration de l'Armistice, qui a amené les autorités et les participants devant les tombes du carré militaire fleuries par le Souvenir Français, **ses restes mortels rapatriés à Chartres sont inhumés le 12 novembre 1949 dans le carré militaire du cimetière Saint-Chéron de Chartres, section 59, rang 1, tombe 11**. La tombe est surmontée d'une croix portant la mention « Mort pour la France »<sup>85</sup>. Un avis d'obsèques, émanant de la section cantonale de la Fédération nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes, est paru deux fois dans la presse dans les jours précédents<sup>86</sup>. Selon le souhait de sa mère, une cérémonie religieuse en l'église Saint-Aignan de Chartres, la paroisse fréquentée par la famille dès son installation rue du Petit-Change en 1930, suit l'inhumation.

## Histoire - Reconnaissance - Mémoire

Sur le monument aux Morts de Chartres, Butte des Charbonniers est gravé le nom de **VANONI Cornélie**

Sur le monument aux Morts du lycée Marceau de Chartres, square Noël-Ballay, est gravé le nom de **VANONI Corneille**

Son appartenance aux **Forces Françaises de l'Intérieur, groupement FTP** « sous les ordres du commandant Maurice Roquet, alias *Jacques*<sup>87</sup> », est validée le 10 octobre 1946 pour la période du 18 janvier 1942 au 28 septembre 1942, date de son arrestation, point de départ de sa déportation vers le camp de Hinzert (Allemagne)

Son acte de décès avec la mention « **Mort pour la France** » est établi par le secrétariat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre le 25 juin 1947 et transcrit à l'état civil de Chartres le 5 juillet 1947

Son appartenance au Front National pour services accomplis chez les **Francs-Tireurs et Partisans Français (FTP)** du 23 juin 1941 au 18 août 1943 avec grade de **SERGEANT** est homologuée au titre de la **Résistance intérieure française (RIF)** comme **ISOLÉ** du 01/03/1941 au 18/08/1942, le 13 mai 1950, n° 17 677. Le FN existe au lendemain de la rupture du pacte germano-soviétique le 22/06/1941

Il se voit attribuer le titre de **Déporté Interné Résistant (DIR)** par décision du ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 13 mars 1952, pour internement du 22 septembre 1942 au 18 novembre 1942, puis pour déportation du 19 novembre 1942 au 18 août 1943 (carte n° 1010.09278 délivrée à Mme Vanoni Anna le 14 mars 1952)

<sup>85</sup>Nous remercions Fabrice Crézé, conservateur du cimetière Saint-Chéron de Chartres, pour les renseignements fournis.

<sup>86</sup>*La République du Centre*, 9/11/1949, 10-11/11/1949, 12-13/11/1949.

<sup>87</sup>Cornelio Vanoni n'a pas pu le rencontrer avant son arrestation le 28 septembre 1942. Cette formulation d'après-guerre résulte du fait que Maurice Roquet a effectivement dirigé le secteur sud-est des FTP en Eure-et-Loir après son évasion, le 22 octobre 1943, du camp d'internement de Voves, ou plus exactement de l'hôpital de Chartres, où il avait été transféré. Étienne Égret, Dominique Philippe, *op. cit.*, p. 120-121.

Sa mère est titulaire d'une pension d'ascendant au titre de l'ordonnance du 3 mars 1945 à compter du 11 septembre 1952

Le titre de **Combattant Volontaire de la Résistance (posthume)** lui est attribué le 13 novembre 1952, pour les périodes du 12 janvier 1942 au 27 septembre 1942 (FFI) et du 28 septembre 1942 au 18 août 1943 (déporté), soit 577 jours (carte n° 005796 du 13 novembre 1952 délivrée à Mme Vanoni le 17 novembre 1952)

La mention « **Mort en déportation** » lui est attribuée par le secrétariat d'État à la Défense chargé des Anciens Combattants par arrêté du 29 mars 2001 (*JO* du 23 juin 2001), soit plus de 50 ans après son décès



#### DÉPORTATION (1959)

*Haut-relief en bronze du sculpteur Henri Lagriffoul (1907-1981), Premier Grand Prix de Rome 1932*

*« Ces mains émaciées essayant d'arracher les barbelés qui lacèrent un cœur torturé sont celles de déportés qui, pour un acte de résistance ou parce qu'ils sont juifs, sont envoyés dans des camps où beaucoup trouveront la mort »*

*Mémorial de la France Combattante, Le Mont-Valérien, Suresnes (Hauts-de-Seine)*

© M.-Th. Grangé, cliché du 10 septembre 2015

**Marie-Thérèse GRANGÉ**



# Au Lycée

## Nos élèves s'illustrent :

### La flamme Olympique

Le **dimanche 7 Juillet**, Chartres a eu l'honneur d'accueillir la flamme Olympique. C'est **Alix Ruello**, élève de terminale au lycée Marceau, qui a eu l'honneur d'être choisie en tant que porteuse remplaçante de la flamme olympique, symbolisant non seulement son engagement dans le sport mais aussi son esprit de détermination et d'excellence. Membre de la section apnée du **C'Chartres Subaqua**, Alix est bien plus qu'une sportive talentueuse, elle est une véritable pionnière dans son domaine.

À seulement 17 ans, Alix a déjà accompli des exploits impressionnants. Championne de France dans la catégorie juniors elle détient le record national en apnée. Alix a su se démarquer par sa discipline et sa passion pour l'apnée, un sport exigeant qui demande à la fois une maîtrise physique et mentale. Elle est également la première mineure à obtenir le diplôme d'initiateur-entraîneur fédéral. Ce titre prestigieux lui permet de partager son savoir et d'inspirer d'autres jeunes à suivre ses traces.

En reconnaissance de ses exploits et de son engagement, Alix a été choisie parmi les bénévoles méritants de l'année. Ce choix souligne non seulement ses compétences sportives, mais aussi son altruisme et son esprit d'équipe.

En étant choisie, Alix Ruello a non seulement honoré son lycée et son club, mais elle a aussi montré que la passion et le travail acharné peuvent conduire à des accomplissements extraordinaires. Bravo, Alix, et que ta lumière continue de briller !



### L'exposition aquatique de la Spécialité Danse

Le lycée Marceau, premier lycée à proposer une section plongée en apnée a permis à plusieurs élèves de participer à la création d'une exposition sous l'eau. Benjamin Emeriaud, professeur d'EPS et moniteur fédéral et Mme Gaillot-Fontaine, professeur de danse ont tous deux accompagné une dizaine d'élèves dans cette aventure artistique et sportive.

5 élèves de terminale spécialité danse et 3 élèves en section apnée ont eu la chance de participer à la création d'une exposition représentant les sports des Jeux Olympiques sous l'eau ! C'est dans la mer Méditerranée, sur la commune du Lavandou, que les élèves ont exprimé leur compétences afin de créer des photographies superbes exposées sur le boulevard Chasles et au complexe aquatique de l'Odyssée.

**Sirine BEKHTI**



## Un lycéen engagé : Mathis Breton

Mathis, 17 ans, sourire aux lèvres, toujours prêt à servir, à agir.

Il a trois belles cartes dans son jeu : un brillant cursus à Marceau, un engagement citoyen convaincu et convainquant, la Prépa à Louis-le-Grand, le prestigieux lycée.

De ses années Marceau, il retient le sens de l'autonomie, de la liberté d'agir et de mener des projets. En Première, il a choisi trois spécialités : Maths, Physique et Anglais, et il a été présenté au Concours général dans ces trois disciplines. En Terminale, il a sélectionné Maths et Physique et a suivi un temps la préparation aux Ecoles Sciences politiques Province. Son cursus a été couronné par une mention Très Bien au baccalauréat, avec les félicitations du jury. Un bel encouragement pour les études supérieures !



A la Maison des Lycéens, sa présidence a été très active : gestion de la cafétéria, organisation de 5 concerts, du Bal de la Promo, vente de roses à la Saint-Valentin, Sidaction, etc...La MDL assure aussi l'animation de clubs le mercredi après-midi, notamment le bridge avec Madame Kopfer, ancien Proviseur, le club Mathématiques avec une sortie à Paris pour visiter la Maison Henri Poincaré, consacrée précisément aux Mathématiques. Des contacts et des partenariats sont établis avec le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne et avec Manioc's, l'autre association-phare du Lycée.

En 2022-2023, Mathis s'est engagé dans le Service National Universel. Au camp de Bourges, pendant 12 jours, il a suivi son Séjour de cohésion l'initiant à la Défense nationale, lui faisant vivre au quotidien la mixité sociale. Sa mission d'intérêt général s'est effectuée à la Gendarmerie de Lucé où il s'est engagé comme cadet.

Au cours de l'été 2023, il a été bénévole à l'Association Solidarité-Jeunesse : près d'Alicante, en Espagne, il a participé avec d'autres étudiants étrangers, au nettoyage d'un site touristique.

En novembre 2023, il est élu administrateur de notre Association, référent des Relations avec les élèves. Septembre 2024, c'est la Rentrée à Louis-le-Grand pour une classe préparatoire ECG : Economique et commerciale Générale.

Nous lui souhaitons une belle réussite dans ses projets et espérons le revoir souvent dans notre Association.

OUI, la Jeunesse a du Talent et du Coeur



**Marie-Françoise SOULIER**

*14 Juillet 2023, dans les jardins de la Préfecture :  
Marie-Françoise SOULIER au milieu, Mathis BRETON à droite.*

## Résultats Post-Bac de nos membres

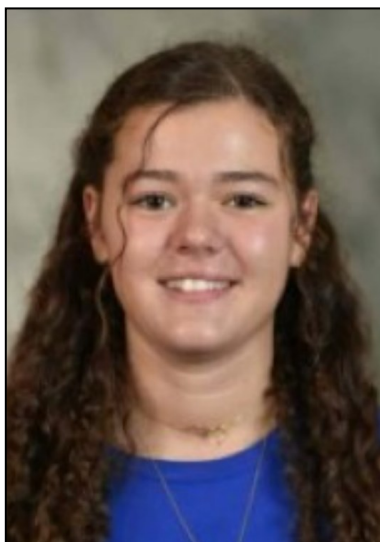
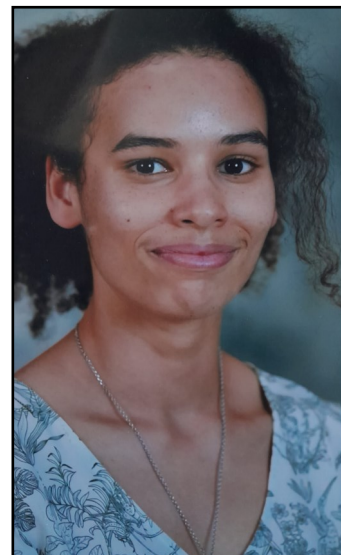
Alors que l'année scolaire touche à sa fin, le lycée Marceau célèbre les brillants résultats post-bac de ses élèves, notamment ceux des membres de l'association. Ces jeunes, qui ont su allier engagement associatif et excellence académique, quittent désormais les bancs du lycée pour entamer de nouvelles aventures universitaires et professionnelles. Après une brève présentation de leur parcours futurs, on leur a demandé si ils conseilleraient aux élèves de s'investir dans cette association et plus globalement dans la vie lycéenne.

### Sarah DIALLO :

À 17 ans, Sarah Diallo incarne la détermination et l'engagement de la jeunesse d'aujourd'hui en s'étant investie tout au long de ses années lycée dans diverses associations telles que Ma-Niocs. Fraîchement acceptée à SciencesPo Saint-Germain-en-Laye, après avoir également été admise à SciencesPo Toulouse, elle a choisi de poursuivre ses études dans cet établissement prestigieux, motivée par une vision claire de son avenir et de son rôle dans la société. Sarah prouve qu'il est possible de concilier études et engagement notamment en faisant partie d'association telle que Ma-Niocs.

*« Je pense en effet qu'il serait bénéfique pour les nouveaux lycéens de s'investir dans la vie lycéenne. L'investissement des lycéens est très valorisé, et permet d'ouvrir des portes et de nouvelles opportunités.*

*L'intégration et l'engagement dans des associations (dans ce cas-ci l'association des anciens élèves) offrent la possibilité d'aller à la rencontre d'anciens élèves et, pour ces anciens élèves, de faire connaître leur parcours aux jeunes lycéens. C'est également un moyen de se retrouver, de se réunir au sein d'une association commune et de tisser des liens qui perdureront dans le temps »*



### Sirine BEKHTI :

Bien qu'acceptée dans plusieurs licences prestigieuses, notamment à Paris-Saclay et à la Sorbonne, Sirine Bekhti a choisi de poursuivre ses études en classe préparatoire BL (lettres et sciences sociales) au lycée Pothier d'Orléans. Elle a obtenu un baccalauréat en section européenne en se spécialisant en mathématiques et en SES (Sciences Économiques et Sociales). Parallèlement à ses études, Sirine s'est fortement investie dans la vie associative. Elle a occupé plusieurs rôles clés, montrant ainsi sa capacité à s'engager et à prendre des responsabilités : bénévole Ma-Niocs, engagée dans les relations intergénérationnelles et dans la communication au sein des écodélégués, déléguée de classe, secrétaire de l'association des Anciens Elèves.

*« Je pense que mon investissement dans diverses associations prouve l'importance que j'accorde à l'engagement. En plus de toutes les compétences académiques que cela procure, cela permet également de développer des compétences sociales essentielles, telles que la capacité à travailler en équipe, à communiquer efficacement, et à créer des liens d'amitié. De plus, cela offre l'opportunité de contribuer positivement à la communauté, de sensibiliser à des causes importantes, et de développer un sens aigu de la responsabilité sociale. Je ne peux que conseiller à tous les lycéens de s'investir ! »*

## Et que deviennent nos anciens élèves ?

### Loann CAULLET:

À seulement 19 ans, Loann Caultet se distingue déjà par son engagement et sa vision claire de son avenir professionnel. Étudiant à l'Université Gustave Eiffel, il suit un parcours tri disciplinaire en Histoire, Géographie et Sociologie, un choix qui reflète son intérêt profond pour la compréhension des dynamiques sociales et environnementales. Après avoir été à la présidence de la MDL pendant une année il nous confie son avis quant à l'engagement associatif

*« À mon sens les engagements associatifs sont essentiels dans la vie citoyenne. Ce sont nos engagements et nos expériences au sein de celles-ci qui nous structurent. Que cela soit MA-NIOCS, la MDL, ainsi que les Anciens Élèves dans un second temps, mes expériences lycéennes et postérieures m'ont mené à ce que je suis aujourd'hui. Je ne peux que vivement recommander de vous engager »*



### Myliane VERGEROLLES :



Tout commence avec un baccalauréat scientifique (bac S), où Myliane a démontré une forte aptitude pour les sciences. Après le bac, Myliane a entrepris une année de Pass (Première Année de Santé) qu'elle n'a pas réussie. Refusant d'abandonner son rêve, Myliane a choisi de poursuivre en L1 Sciences de la Vie, puis en LAS 2 (Licence Accès Santé) en sciences de la vie. Myliane a réussi à intégrer la faculté de médecine. Elle vient de terminer sa deuxième année, une réalisation qui témoigne de sa détermination et de sa capacité à surmonter les défis.

Membre à part entière de la MDL (maison des lycéens) Myliane avait la grande responsabilité de tenir la cafeteria, elle s'occupait des courses avec les surveillants mais aussi des compte avec la trésorière de la MDL.

*« Oui je le conseille à 100%. La cafétéria ça a vraiment été une expérience incroyable pour moi. Que ce soit seulement en tenant des créneaux ou en gérant le tout. Ça m'a permis de faire des rencontres dans le lycée, d'apprendre à gérer une structure et des personnes. Et la cafétéria était un lieu hyper convivial et joyeux. Et plus globalement, je recommande l'associatif au lycée. Ça permet de rendre le lycée plus amusant pour tout le monde. On peut construire des projets et organiser des choses qui plaisent »*

### Yanis BEKHTI :

Yanis Bekhti est un étudiant dont le parcours académique et associatif reflète une ambition remarquable et un engagement profond. Depuis l'obtention de son baccalauréat économique et social (ES) en 2017, il a tracé une voie impressionnante qui l'a mené à des études avancées et à des responsabilités associatives variées. Après son bac ES, Yanis a intégré une classe préparatoire ECG (Économie et Gestion Commerciale), avant de poursuivre en licence d'économie. Son intérêt pour les sciences économiques l'a ensuite conduit à obtenir un Master Recherche en Sciences Sociales à l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine (Paris 3 – Sorbonne-Nouvelle) et a poursuivre avec un Master Recherche en Économie du Développement à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

Yanis effectue, désormais, un doctorat en économie en cotutelle entre l'Université Catholique de Milan et l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent principalement sur la désindustrialisation et les fluctuations des termes de l'échange en Amérique Latine.

Yanis s'est illustré par son engagement associatif en ayant occupé divers rôles clés tout au long de ses études. Au lycée : Secrétaire général de la MDL et Rédacteur en chef de "La Pause Marceau », En parallèle de sa licence et de son master : Membre de Proyectar Sin Fronteras (PSF – Clermont-Ferrand), Trésorier de l'association Aves de Paso. Enfin, actuellement: Membre de « ¿Dónde Están? », Vice-trésorier de l'Association des Anciens Élèves du Lycée Marceau.



*« Membre de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Marceau depuis désormais plus de cinq ans, j'incite quiconque aimerait s'investir dans la vie associative à nous rejoindre ! Comme tout engagement associatif, il s'agit d'une formidable occasion de servir l'intérêt général et le bien commun, ici en faveur des lycéens, en soutenant leurs différentes initiatives. Par ailleurs, cela permet également de préserver le lien qui unit les élèves d'hier et d'aujourd'hui, et ce depuis plus de 150 ans. »*

Sirine BEKHTI

## Activités au Lycée :

### Ma-Niocs

#### Un nouveau projet de MA-NIOCS en passe d'aboutir

Les années passent, sans que la solidarité ne trépasse. L'**association MA-NIOCS** (Marceau Afrique – Nouvelles Initiatives pour une Ouverture par la culture et la solidarité), basée **au Lycée Marceau**, poursuit depuis 13 ans, notamment avec le soutien de l'**Association des Anciens Élèves du Lycée Marceau**, ses actions pour sensibiliser les élèves à la solidarité internationale et les pousser à agir pour aider au développement de la région d'**Alédjo**, au **Bénin**.

Depuis 2011, de très nombreuses actions ont été menées au lycée et dans la région par des générations déjà nombreuses d'élèves. Elles ont permis de financer, souvent aux périphéries d'Alédjo, l'aménagement d'une bibliothèque scolaire, la construction de trois salles de classe et trois blocs de latrines dans des écoles primaires et collèges, l'achat local de manuels scolaires pour deux collèges, dont un a aussi été raccordé au réseau électrique, et à trois reprises la remise de prix aux meilleurs élèves de la région, tout cela toujours en partenariat avec l'**ONG ADRIA**, qui assure localement la réalisation effective de ces projets.

En accord avec celle-ci, nous devons veiller à respecter des équilibres locaux. L'objectif des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 s'est donc cette fois concentré sur le centre d'Alédjo et son collège-lycée, dont un module de deux classes s'est vu « décoiffé » par une tempête. Il s'agissait donc de le remplacer : ambitieux et coûteux projet.

*Module de classes à remplacer,  
Alédjo, 2022*



Mais tous les jeunes membres de MA-NIOCS se sont attelés à la tâche. Chacun cherchant à se rendre utile par des actions discrètes mais de longue haleine (vente de pains au chocolat au lycée) ou plus spectaculaires : concert de Noël, répétitions puis représentations, au lycée et à la salle Marcel Josse de Lèves, de la pièce *Je, soussigné cardiaque* du Congolais **Sony Labou Tansi**, mise en scène par Sarah Diallo...



*Représentation de la pièce Je, soussigné cardiaque, lycée Marceau, mai 2024.  
Sarah DIALLO, metteuse en scène à droite.*

Une grande première également : à force de persévérance en particulier de la part de Sirine Bekhti (trouver une salle, un organisateur, des lots...), un loto a été organisé en mai également à la salle Marcel Josse de Lèves. Sans parler des habituels calendriers, chocolats ou de la course solidaire.

*Loto MA-NIOCS, à Lèves, mai 2024.*



Toute cette belle énergie n'aura pas été déployée en vain... même si elle n'a pas encore suffi pour financer entièrement le module de deux classes. Mais, les trois quarts environ des fonds ayant été réunis et en accord avec nos partenaires locaux, les travaux vont d'ores et déjà commencer à Alédjo. Et, pour la sixième fois, une délégation de l'association MA-NIOCS, grâce au soutien renouvelé du **Conseil régional du Centre-Val de Loire**, va pouvoir se rendre sur place en octobre. L'occasion de constater l'utilité concrète de l'action de l'association et de resserrer l'indispensable amitié entre **MA-NIOCS** et **ADRIA**, entre Chartres et Alédjo, entre la France et le Bénin.

**Vincent PELLE**

## MDL (Maison des Lycéens) :

MDL. Trois lettres qu'utilisent communément les lycéens du lycée Marceau. Trois simples lettres pour désigner la modeste association qu'est la Maison Des Lycéens. Celle-ci trouve d'ailleurs continuité dans l'Association des Anciens Élèves du lycée Marceau, qui contribue à faire vivre la culture et la mémoire de notre lycée et, surtout, la rend accessible à ses élèves.

J'imaginai au départ écrire cet article à la première personne, car la MDL m'a personnellement touché au cours de mes années lycée. Mais c'est aussi et surtout collectivement, dans le partage, la bonne humeur, le rire, les sourires, qu'elle évolue dans le cœur de chacun.

Association suivant la loi de 1901, créée en 2016, la MDL est une association indépendante gérée uniquement par les lycéens, qui en équipe imaginent comment la faire grandir ; par vocation, les projets se construisent au service de l'intérêt collectif, et ont souhait d'être accessibles à tous, pour le moindre coût ; par prédilection, ils touchent le plus souvent les domaines artistiques et culturels, et stimulent la créativité de tous ; dans la pratique, ils font oublier le stress propre aux lycéens, celui académique, des notes, de Parcoursup, et celui social, du regard des autres, que les réseaux sociaux alimentent.

Cette définition est incomplète et insatisfaisante, mais comment résumer trois années à vivre la MDL en quelques lignes ? Aussi je tenterai de les compléter au mieux.

La MDL tient tout d'abord une cafétéria. Située à la sortie de la cantine, elle est le lieu idéal pour se détendre aux pauses, et c'est avec plaisir que nous avons parfois des difficultés à nous frayer un chemin en son sein. Baby-foot, billard, télévision, tables, fauteuils, et un bar tenu par les lycéens eux-mêmes, en autonomie, et sans aucun adulte dans la salle, tant d'éléments qui suffisent pour créer un environnement sain, responsable et... joyeux ! Car à ces objets matériels, il faut ajouter la musique diffusée par les enceintes, ou jouée au piano par les élèves, les guirlandes qui illuminent les visages, la simple fenêtre qui offre un sentiment de liberté. Un conseil à donner aux futurs lycéens ? Prendre un thé noir English Breakfast 20 minutes avant un DS, de quoi stimuler en douceur les cellules grises !



N'en faisons pas trop et revenons à la MDL, et à ses clubs.

Dimension moins connue, et selon moi trop peu développée, les clubs permettent à chacun de rencontrer d'autres lycéens partageant des passions. On recensera les clubs journal, musique, manga, jeux de société, bridge, et désormais mathématiques, depuis qu'un professeur s'est proposé de l'encadrer cette année ! Dans son cadre, certains élèves de Terminale ont ainsi fait une sortie au musée Poin Caré, puis ont visité l'exposition Vera Molnar au Centre Pompidou.

Ils rassemblent, ils font sourire, ils nous rendent heureux d'aller au lycée, ils fédèrent, pilier central de la MDL : ses événements. L'année 2023-2024 est l'année durant laquelle le plus d'événements ont été réalisés, et le bilan de nos actions est recensé à la fin de cet article. Personnellement, je dirais que les concerts ont été notre meilleur accomplissement : quelle joie de voir l'amphithéâtre rempli, les élèves pousser pour rentrer, les sourires, les lampes de téléphone allumées lorsqu'un chant romantique est joué, les mains qui claquent en rythme avec les musiques à la cadence élevée, les bras en l'air, les mascottes qui arrivent en dansant, les musiciens qui forment des groupes, se rassemblent juste un instant, juste le temps de créer ces souvenirs que j'essaye au mieux de retranscrire par ces lettres.



Enfin, le Bal des Terminales, qui a sonné aussi bien comme le couronnement de l'année que comme la conclusion du lycée, et l'aube d'un nouveau départ.

Je l'ai écrit sur le groupe de l'équipe au lendemain de celui-ci : « Ça n'a pas toujours été simple, on a un peu ramé niveau organisation, il y a eu des galères, mais tout autant que nos réussites, elles nous ont appris et fait mûrir. La diversité de l'équipe, les différents points de vue et manières de penser et voir la vie nous ont fait avancer jusqu'à hier soir, où tous les Terminales, de tous groupes sociaux ont dansé ensemble, ri ensemble et créé les derniers souvenirs de lycée, ensemble. »

Ce sont sur ces mots que je conclurai, car il ne sert plus d'écrire la MDL pour y croire, il faut la vivre.

**Mathis BRETON**

### **Eco-délégués :**

Les écodélégués sont des élèves élus ou volontaires au sein des établissements scolaires pour porter les valeurs de l'écologie et du développement durable. Leur rôle va bien au-delà de la simple protection de l'environnement, intégrant une pluralité de combats sociaux, écologiques et éducatifs.

Ils mènent des actions pour réduire l'empreinte écologique de leur établissement : potager, compost, organisation de journées de plateaux vides à la cantine, promotion de la réduction des déchets et des économies d'énergie. Une part importante de leur mission est la sensibilisation de leurs camarades et du personnel éducatif. Ils organisent des ateliers, des conférences et des campagnes de sensibilisation pour éduquer leur communauté scolaire aux enjeux écologiques

Les écodélégués intègrent également des dimensions sociales dans leurs actions. Ils peuvent, par exemple, s'impliquer dans des projets de solidarité intergénérationnel avec les EHPAD de la ville, ou encore l'organisation de collectes de vêtements et de fournitures pour les personnes en difficulté.

En impliquant directement les élèves, les écodélégués favorisent une prise de conscience collective et encouragent l'adoption de comportements responsables qui peuvent perdurer au-delà de la vie scolaire.

Ainsi, les écodélégués sont des acteurs indispensables dans la transition vers un monde plus durable et équitable. Par leur engagement, ils montrent que chaque geste compte et que la mobilisation collective peut entraîner de grands changements.

L'un des principaux visages représentant les écodélégués au lycée Marceau est celui de Monsieur Keraudren, professeur de SVT. Par sa gentillesse et sa prévenance, il a su motiver de nombreux élèves à s'engager et à sensibiliser efficacement leurs camarades chaque année. Grâce à son dévouement et à son soutien constant, Monsieur Keraudren a joué un rôle crucial dans la promotion des valeurs écologiques et dans la formation d'une génération d'élèves conscients et actifs en matière de développement durable.

Quoi de mieux pour connaître une personne qu'une petite interview ?

1) Quand êtes-vous arrivé au Lycée Marceau ?

*Je suis arrivé au Lycée Marceau en septembre 2014 pour y enseigner les SVT. Cela fait maintenant 10 ans.*

2) Comment définiriez-vous les éco délégués ?

*Un écodélégué est un relai auprès de sa classe. Il s'informe lors des réunions et communique à ses camarades l'avancée des projets au sein du lycée.*

*Ces actions peuvent s'inscrire dans un ou plusieurs des 17 ODD (Objectif de Développement Durable) et donc porter sur la biodiversité, la réduction de nos déchets ou bien encore la santé et le bien être au lycée...*

*Il peut être force de proposition et peut aussi recueillir les idées et accompagner les élèves de sa classe vers les permanences EDD (Education au Développement Durable) où ces derniers pourront en parler avec les professeurs impliqués.*

*Pour information, cette fonction a été généralisée à tous les établissements scolaires à la rentrée 2020.*

3) Qu'est ce qui vous a motivé à vous investir dans les éco délégués ?

*L'éducation au développement durable est ancrée dans les programmes de SVT et fait donc partie intégrante de mon enseignement. (Etudes de la biodiversité, de notre empreinte écologique, du changement climatique,...)*

*Cela m'intéressait de mener des projets avec les élèves depuis un certain temps surtout dans le cadre des sciences participatives et du suivi de la biodiversité.*

*Cela permet également de travailler avec des collègues d'autres disciplines et des personnels du lycée dans quelque chose de transversal.*

*C'est vraiment à la rentrée 2019 que mon implication en dehors des cours a commencé. J'ai suivi Mme Guillet, une collègue de SVT qui est à l'origine de la mise en place et du suivi des écodélégués dans l'établissement. Elle est aussi impliquée au niveau académique.*

*L'une des premières actions, à l'époque, fut la création et la mise en place de boîtes à brouillons dans toutes les classes avec quelques élèves volontaires. Ce fut le début de mon implication...*



*Dessin réalisé par une éco déléguée*

4) Y a-t-il un événement ou une expérience spécifique qui a déclenché votre intérêt pour l'écologie et la durabilité ?

*Ces questions sont inscrites dans ma formation post-bac pour devenir professeur de SVT et me concernent depuis bien plus longtemps.*

*Je ne me souviens pas d'un événement en particulier. C'est un tout (entre expériences personnelles, mon éducation et mes formations) qui m'a fait prendre conscience des questions de développement durable.*

5) Pouvez-vous nous donner un exemple concret d'un projet ou d'une activité éco-responsable dont vous êtes particulièrement fier(e) ?

*Depuis 5 ans au lycée, je suis fier de l'ensemble des actions qui ont pu être réalisées.*

*Elles n'ont pas toutes abouti comme on l'aurait souhaité mais avec le temps elles se construisent et se consolident.*

*Il y en a deux que j'ai suivies plus particulièrement.*

*Tout d'abord, il s'agit de la mise en place d'un potager pédagogique. L'objectif est de promouvoir des variétés locales de légumes en partenariat avec l'URGC (Union pour les Ressources Génétiques du Centre - Val de Loire) Ce sont nos "Trésors vivants".*

*Cela passe par l'élaboration de documents pour la communication au grand public et par la production de graines.*

*Depuis le début, nous avons cultivé et récolté les semences de laitue brune percheronne, de céleri violet de Tours, de tomate Château de Chartres et de tomate Boulette de Touraine.*

*Ces productions ainsi que d'autres variétés comme la Sucrine du Berry nous permettent de travailler certains aspects du programme de Spécialité SVT en Terminale.*

*L'idée est aussi de conserver et de proposer des graines à d'autres établissements scolaires.*

*Ce projet me tient à cœur car il permet de travailler avec les élèves dans un autre cadre que la classe et fait intervenir différents acteurs présents au lycée et à l'extérieur.*

*En plus des élèves, il y a les professeurs, les personnels de la Région, les ingénieurs agronomes de l'URGC. (L'association a signé une convention avec l'académie d'Orléans Tours)*

*Le projet permet également l'inclusion des élèves de l'Unité d'Enseignement Externalisé du DAME de Champhol. Ils entretiennent le potager, font des tests de germination,...*

*La deuxième action est la création et la réalisation d'un concours de photographie naturaliste. Nous venons de terminer la deuxième édition ! Ce qui me rend fier dans ce projet c'est que tout vient de deux élèves que j'avais en 2nde et qui, au fur et à mesure, ont pris en main et ont géré l'ensemble des démarches qui s'avèrent compliquées mais très formatrices. (Choix du thème / Communication avec l'administration, l'intendance, des intervenants extérieurs / Recherche des lots / Constitution du jury / Préparation de la remise des prix /...) Les voir gagner en autonomie et prendre en main l'ensemble du projet sur deux ans a été très gratifiant.*

*Le projet a aussi permis de faire un lien avec l'EHPAD du quartier, Marcel Gaujard.*

*C'est la même chose avec la communication sur les réseaux sociaux et la création d'affichages spécifiques réalisées par une autre élève que j'ai eu en 2nde. C'est bien de les voir s'investir et s'épanouir*

6) Comment pensez-vous que les écoles peuvent jouer un rôle plus important dans la promotion de la durabilité et de la conscience écologique ?

*Les projets des écodélégués et des acteurs du développement durable permettent de rendre visible des actions, des gestes que tout le monde peut faire. La Semaine Européenne de Réduction des Déchets se déroulant tous les ans au mois de Novembre est un bon exemple avec le défi plateaux vides, la collecte de vêtement et la friperie.*

*L'ouverture des établissements dans leur environnement proche permettrait d'asseoir encore plus ce rôle d'exemple et de mener des projets à une plus grande échelle.*

*Les partenariats sont très importants. Par exemple avec le milieu associatif, les collectivités, l'EHPAD du quartier ...*

7) Quels conseils donneriez-vous à d'autres enseignants ou élèves qui souhaitent s'impliquer dans des initiatives écologiques ?

*De ne pas hésiter à venir nous voir pour partager leurs idées et prêter main-forte dans les projets existants.*

*Les permanences sont ouvertes à l'ensemble des acteurs du lycée. Les initiatives dans le cadre du développement durable sont l'affaire de tous et sont très variées, car dans le spectre des 17 ODD.*

*Pour preuve, il y a actuellement des élèves impliqués de la 2<sup>nd</sup>e à la Terminale. Ils sont de tous horizons avec des Spécialités très différentes. Les collègues sont issus de disciplines diverses (Lettres, Histoire-Géographie, SVT et Documentation).*

*Les encadrants de l'UEE participent avec une professeure des Écoles et une Éducatrice spécialisée. L'intendance est également investie dans les projets...*

*Rejoignez-nous !*

**Sirine BEKHTI**



*Monsieur Keraudren en haut à droite accompagné d'élèves et de professeurs engagés.*



*Potager pédagogique*

## Pot de départ de Yann Massina

**5 juillet 2024**

Le temps était clément, le cloître verdoyant et accueillant.

Sous les barnums, un savoureux buffet attendait les convives.

Sur l'estrade allaient se succéder tous ceux qui portaient pour de longues vacances ou pour d'autres horizons.

Monsieur Yann Massina, après 11 ans à Marceau, a décidé de partir à la retraite. Nous avons beaucoup travaillé avec lui, notamment pour l'inauguration de l'amphithéâtre Albert Lautmann, rendant hommage à ce professeur de Philosophie, Juif, Résistant et tué par les Allemands en tant que Résistant. Au nom de l'Association j'ai remis à Monsieur Massina la médaille du centenaire du Lycée (1887-1987), en bronze, dessinée par Jean Villette et coulée par l'atelier de Fonderie du lycée Jehan de Beauce.

Monsieur François Bonneau, Président du Conseil régional, a prononcé l'éloge de son camarade de promotion.

Les anciens Provisaires-adjoints ont évoqué leur complicité administrative et la technique du tournevis pour effectuer les dépannages urgents !

A la reprographie, nous n'aurons plus Daniel Hingant ; il nous quitte en octobre et ne sera pas remplacé. Il a été ovationné par la foule.

A la tête des Agents, Laurence Durand, sortie de convalescence, a choisi de prendre sa retraite. Elle était très serviable et disponible ; elle va nous manquer.

Notre angliciste Valérie Chandler abandonne l'enseignement pour une carrière de Guide-conférencière. Son champ d'action sera Paris, plus proche de son domicile. Une belle aventure culturelle s'annonce pour elle.

A tous nous souhaitons une parfaite réussite dans leurs prochaines activités. Et nous les remercions pour tout ce que nous avons pu partager et réaliser ensemble

**Marie-Françoise SOULIER**



*François BONNEAU, président du conseil régional  
Centre Val de Loire aux côtés de Yann MASSINA*



*Daniel HINGANT, agent de maintenance en informa-  
tique et Laurence DURAND, agent chef aux côtés de  
Yann MASSINA*



# Contacts et Adhésions

## Contacts :

Présidente **Marie-Françoise SOULIER**

06.85.23.50.61 - mfrsoulie@wanadoo.fr

Secrétaire **Sirine BEKHTI**

07.49.01.62.32 - sbekhti966@gmail.com

Trésorière **Nicole PICARD**

3 Rue Gaston Couté - 28630 BARJOUVILLE

Nicole.picard28@wanadoo.fr

Elèves des classes terminales et préparatoires.....	<b>Gratuit</b>
Etudiants et apprentis en 1ère année de cotisation.....	<b>5 euros</b>
Etudiants et apprentis, années suivantes.....	<b>10 euros</b>
Nouveaux adhérents en activité ou en retraite, pendant 3 ans .....	<b>15 euros</b>
Adhérents en activité ou en retraite, à partir de la 4ème année.....	<b>25 euros</b>

**Bulletin d'adhésion**

Année : 20.. / 20..

**Identification**

Nom ..... **Nom de jeune fille** .....

Prénom ..... **Date de naissance** .....

**Informations sur la promotion**

Année d'entrée ..... **Année de sortie** .....

Complément d'information .....

**Coordonnées personnelles**

Profession (facultatif) .....

Adresse .....

Code postal ..... **Ville** ..... **Pays** .....

Téléphone ..... **Mobile** ..... **Fax** .....

**e-mail personnel** .....

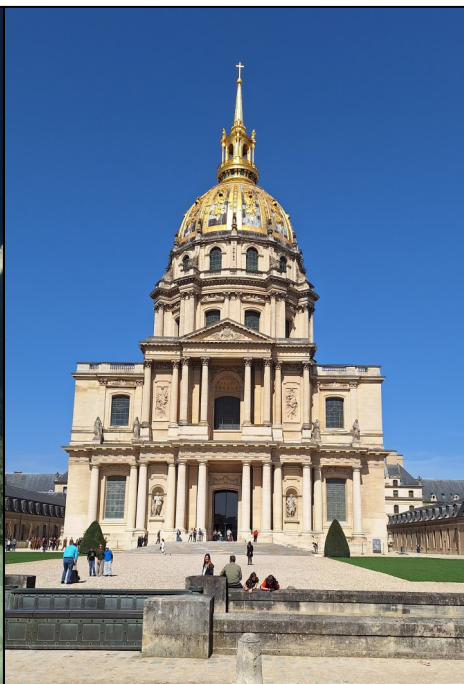
✂



**Fiche\* à retourner à :**

Madame **Nicole PICARD**,  
 - [Nicole.picard28@wanadoo.fr](mailto:Nicole.picard28@wanadoo.fr) -  
 3 Rue Gaston Couté, 28630 BARJOUVILLE

\* 4ème photo de la quatrième de couverture : *Cornelio Vanoni vers 1939-1940. Photo © collection Steven Fialkowski, avec nos remerciements.*



**Adresse de l'association : 2 Rue Pierre-Mendès-France, Chartres (28000) / email : [chartresaelmarceau@gmail.com](mailto:chartresaelmarceau@gmail.com)**

**Téléphone : 06.85.23.50.61 / Site Internet : [www.chartresaelmarceau.com](http://www.chartresaelmarceau.com)**

**Directeur de publication : Marie-Françoise SOULIER / Mise en page : Sirine BEKHTI**